

COLLECTION RAPPORT

2025



BUDGET CLIMAT

—

**VOTÉ AU CONSEIL
MÉTROPOLITAIN
DU 19 JUIN 2026**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
METHODOLOGIE GENERALE	3
1. BUDGET PRINCIPAL - DETAIL PAR mission et programme	13
1. MISSION ATTRACTIVITE, INSERTION, DYNAMISME ECONOMIQUE	13
1.1.1 Programme Développement économique.....	14
1.1.2 Programme Cohésion économique	15
1.1.3 Programme Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur .	16
1.1.4 Programme Tourisme - Promotion.....	18
1.2 MISSION EQUIPEMENTS METROPOLITAINS CULTURELS ET SPORTIFS.....	19
1.2.1 Programme Equipements culturels	20
1.2.2 Programme Equipements sportifs	22
1.3 MISSION PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS	23
1.3.1 Programme Aménagement.....	24
1.3.2 Programme Urbanisme structurant.....	26
1.4 MISSION POLITIQUES DE L'HABITAT	28
1.4.1 Programme DISPOSITIFS METRO PARCS PUBLICS ET PRIVES	29
1.4.2 Programme Gens du voyage et autres formes d'habitats	30
1.4.3 Programme Crédits délégués d'Aide à la pierre	31
1.5 MISSION COHESION SOCIALE	32
1.6 MISSION MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACES PUBLICS.....	34
1.7 MISSION CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTENUATION.....	36
1.7.1 Programme Cycle de l'eau.....	37
1.7.2 Programme Energie	38
1.7.3 Programme Services publics funéraire et divagation animale....	40
1.8 MISSION ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, MONTAGNE ET FORETS	41
1.9 MISSION RESSOURCES METROPOLITAINES	43
1.9.1 Programme Locaux administratifs	44
1.9.2 Programme Ressources Humaines	46
1.9.3 Programme Communication	46
1.9.4 Programme Systèmes d'information	47
1.9.5 Moyens collectifs.....	48
2. BUDGETS ANNEXES	49
2.1 LOCAUX ECONOMIQUES	49
2.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS.....	50
2.3 STATIONNEMENT En OUVRAGES	51
2.4 RESEAUX DE CHALEUR	51
2.5 REGIE DE L'EAU POTABLE	52
2.6 REGIE d'ASSAINISSEMENT	53
2.7 GEMAPI	53
2.8 GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)	54
2.9 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	55
2.10 Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF)	55

INTRODUCTION

Soucieuse d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur de ses priorités stratégiques et financières, la Métropole mène une démarche proactive et volontariste en matière de transparence et de pilotage environnemental :

- C'est ainsi qu'elle a été la première de France, dès 2005, à se doter d'un Plan Climat, devenu Plan Climat Air Énergie et qu'elle vient d'adopter son cinquième Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 19 décembre 2025.
Ce plan fixe la politique métropolitaine en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux conséquences du changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air, de mobilisation de l'écosystème territorial et de gouvernance du PCAET.
- La Métropole a ensuite poursuivi cette dynamique en mettant en place un budget climat dès 2022, soit avant même l'obligation réglementaire.
Cet outil d'aide à la décision permet d'évaluer l'impact des projets et des politiques publiques en lien avec les objectifs du PCAET.
Il porte sur l'analyse des dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget principal. Depuis 2024, son périmètre a été élargi aux dépenses d'investissement des budgets annexes.
Cette démarche mobilise l'ensemble des directions de la Métropole, garantissant une approche transversale et intégrée de l'évaluation des impacts budgétaires sur la transition écologique.
Initialement centrée sur l'axe 1 de la classification européenne « atténuation du changement climatique », la démarche a été étendue en 2025 à l'axe 6 « préservation des écosystèmes et de la biodiversité », comme le prévoit la réglementation.
En application de la loi de finances 2024 et du décret du 16 juillet 2024, l'annexe "Impact du budget pour la transition écologique" est jointe au Compte Financier Unique 2025. Elle présente les résultats de l'analyse sur les axes « atténuation du changement climatique » et « préservation de la biodiversité ».
Par ailleurs, en 2025, Grenoble Alpes Métropole a engagé la mise en œuvre de la démarche sur l'axe 2 « adaptation au changement climatique », en anticipation du calendrier budgétaire.
Le périmètre de la cotation budget climat sera étendu jusqu'en 2028 pour inclure les derniers axes de la taxonomie européenne : axe 3 « Gestion des ressources en eau », axe 4 « Transition vers une économie circulaire » et axe 5 « Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ».

Obligations Réglementaires*	Budget climat Grenoble Alpes Métropole
à partir du CFU 2025	depuis 2022
Axe 1- atténuation Axe 6 - préservation de la biodiversité	Axe 1- atténuation Axe 6 - préservation de la biodiversité
Section d'investissement	Sections d'investissement : ensemble des axes. +section de fonctionnement : Axe 1 atténuation
Une annexe budgétaire	Un rapport dédié

(*) : Article 191 de la loi de finances 2024 et décret du 16 juillet 2024

METHODOLOGIE GENERALE

En termes de périmètre budgétaire, le budget climat s'intéresse à l'analyse des dépenses des sections fonctionnement et investissement.

Pour la section de fonctionnement, seul le budget principal est inclus dans l'analyse de l'axe 1 « atténuation du changement climatique ».

Pour la section d'investissement, tous les budgets sont inclus dans l'analyse (budget général et budgets annexes) sur les 3 axes : axe 1 « atténuation du changement climatique », axe 2 « adaptation au changement climatique » et axe 6 « préservation de la biodiversité ».

Certaines dépenses ont été exclues du périmètre d'analyse :

- notamment les dépenses liées à l'amortissement des emprunts et aux dotations aux amortissements, car l'analyse ne porte que sur les dépenses réelles.
- notamment les écritures comptables spécifiques ou conduisant à un double compte (par exemple : les opérations pour compte de tiers, les cautions, les intérêts moratoires ou les refacturations de charges en fonctionnement).

Pour réaliser le travail d'analyse, les lignes budgétaires des différents budgets ont été extraites. Le niveau d'agrégation retenu est l'opération.

La cotation est effectuée au niveau de chaque opération, sur la base des dépenses réalisées au cours de l'année N-1.

Elle fait ensuite l'objet de discussions avec les Directions opérationnelles thématiques lors de réunions annuelles, avant d'être soumise à la validation de la Direction Générale.

Le classement s'appuie sur les méthodologies développées par :

- L'I4CE (Institut de l'économie pour le climat) basée sur l'objectif net zéro carbone en 2050 selon la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France, pour l'axe 1 « atténuation du changement climatique »,
- Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques, pour l'axe 6 « préservation des écosystèmes et de la biodiversité ».

Dans le cadre de la méthodologie mise en œuvre, certains critères de classement des dépenses ont été adaptés par la Métropole de Grenoble et le plus souvent renforcés par rapport au référentiel pour mieux répondre au contexte local.

Les résultats obtenus n'ont pas vocation à être comparés à ceux d'autres collectivités. Le classement du budget climat s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Certaines dépenses sont classées « à approfondir » lorsqu'elles nécessitent une analyse complémentaire. La démarche étant itérative, la classification des dépenses est amenée à se préciser au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le rapport ci-après présente les cotations « budget climat » réalisées pour chacune des politiques publiques exercées par la Métropole pour le budget principal et les budgets annexes. Chaque politique publique est appelée « mission » et se décompose en « programme ».

CRITERES DE COTATION DES DEPENSES

Axe 1 « Atténuation du changement climatique »

Les dépenses ont été classées en 6 catégories selon leur impact sur l'atténuation du changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation du stockage de carbone :

Très favorable	compatible avec la neutralité carbone
Favorable	contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), sans pour autant permettre la neutralité carbone. Contribue à la réduction des consommations d'énergies fossiles
Neutre	sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone
Plutôt défavorable <i>*cotation suppl. GAM (pas I4CE)</i>	par nature défavorable, mais avec actions durables mises en œuvre catégorie mise en place en 2023 par la Métropole
Défavorable	contribue à l' augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES)
A approfondir	impact sur le climat à priori, mais manque de données



Axe 6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles »

Les dépenses ont été classées en 5 catégories selon leur impact sur la biodiversité :

Très favorable	compatible avec la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) qui vise à réduire les pressions exercées sur la biodiversité, voire à les stopper, et à la restaurer autant que possible
Favorable sous conditions	œuvre à la préservation de la biodiversité mais n'est pas suffisante pour la restaurer ou réduire les pressions qui s'exercent sur elle
Neutre	pas d'impact significatif sur la biodiversité
Défavorable	contribuant à l' érosion de la biodiversité
A approfondir	impact non identifié à ce stade, manque de données



Les dépenses sont classées « Très Favorables » lorsqu'elles contribuent à la :

- **Désartificialisation, végétalisation**
- **Renaturation**, préservation des **zones humides**
- Lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**

Si elles ne font pas l'objet d'une dérogation **espèces protégées**,

Si elles prennent en compte les enjeux biodiversité parmi la liste suivante :

- Diagnostic biodiversité du site (ex : travaux en vue du changement d'usage du bâtiment)
- Intégration des enjeux biodiversité dans le cahier des charges pour la réalisation du projet
- Intégration de solutions de prise en compte des espèces du bâti (cavités, nichoirs, gîtes, etc.)
- Préservation des éléments naturels existants (pas de destruction d'habitats ni d'abattage d'arbres, etc.)
- Adaptation du planning des travaux pour prendre en compte les rythmes des espèces présentes sur le site (ex : ravalement ou modification de l'aspect extérieur du bâtiment avec adaptation du planning des travaux)
- Rétablissement de **continuités écologiques** (création de nouveaux espaces extérieurs végétalisés, végétalisation d'une toiture, plantation d'espèces locales.)

Les dépenses sont classées « Favorables », si elles respectent seulement une partie des critères ci-dessus.

Les dépenses sont classées « Neutres », si elles n'ont pas d'impact sur la biodiversité et ne génèrent pas d'artificialisation des sols supplémentaire. Elles ne concernent pas les espaces extérieurs et ne contribuent pas à des actions de désartificialisation et végétalisation, désimperméabilisation.

A l'inverse, en cas d'artificialisation des sols, les dépenses sont classées « Défavorables ».

Axe 2 « Adaptation au changement climatique »

Les dépenses ont été classées en 4 catégories selon leur contribution ou non à la prévention ou la réduction des risques ayant des incidences négatives sur le climat actuel ou attendu sur une population, la nature ou les biens.

Favorable	contribue positivement à l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique (sécheresse, canicules, inondations...)
Neutre	pas d'impact significatif sur l'adaptation ou la réduction de la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique
Défavorable	augmente la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique
A approfondir	impact non identifié à ce stade, manque de données

Les dépenses sont classées « Favorables » lorsqu'elles contribuent à la :

- **Désartificialisation, débitumisation, végétalisation, renaturation**
- **Désimperméabilisation** et gestion des eaux pluviales
- Réduction **des émissions de chaleur** et amélioration du **confort d'été** (protection santé des usagers et agents)
- **Sécurité et résilience** : Prévention des risques, continuité du service public lors d'événements climatiques extrêmes (inondations, glissements de terrain, tempêtes, éboulements...).



- ⇒ Pour le critère « Désartificialisation, végétalisation, renaturation » les dépenses sont classées « favorables » si elles contribuent à la création de parcs/espaces verts (transformation de zones bétonnées), la végétalisation avec des choix d'espèces résilientes (plan canopée) ou l'installation de toitures végétalisées....
- ⇒ Pour le critère « Désimperméabilisation et gestion des eaux pluviales », les dépenses sont classées « favorables », lorsqu'elles contribuent à la déconnexion des réseaux, au ruissellement des eaux pluviales avec absorption à la parcelle, à la création ou la restauration de zones humides. Cela peut concerner :
 - les choix de solutions permettant l'infiltration et l'absorption des eaux pluviales à la parcelle, afin de limiter voire d'éviter la mise en place de réseaux de canalisations.
 - la mise en place de jardins de pluie, de bassins d'infiltration ou de noues...
 - le choix de matériaux ou revêtements drainants, pavés alvéolés...
- ⇒ Pour le critère « Confort d'été », les dépenses sont classées « favorables » si elles tiennent compte de l'aléa canicule / sécheresse / RGA (retrait gonflement des sols argileux). Cela peut concerner :
 - les choix de matériaux ou revêtements moins émetteurs de chaleur (matériaux avec albédo élevé, peinture claire, matériaux réfléchissants) pour les bâtiments, logements, équipements, voiries, aménagement d'espaces publics...
 - les choix architecturaux pour l'orientation et la conception bioclimatique des bâtiments,
 - les choix de solutions de rafraîchissement dans les bâtiments, de structures d'ombrages....
- ⇒ Pour le critère « sécurité et résilience », les dépenses sont classées « favorables » si elles sont en cohérence avec les documents de planification, comme le Programme de Prévention des Inondations (PAI) ou le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Les dépenses sont classées « Neutres », si elles n'ont pas d'impact sur l'adaptation ou la vulnérabilité du territoire.

Les dépenses sont classées « Défavorables » si elles ne proposent pas de solution d'adaptation (aucun des critères « Favorables ») et qu'elles augmentent la vulnérabilité du territoire.

CRITERES DE COTATION - MISE EN PLACE DE GRILLES D'ANALYSE PAR THEMATIQUE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour chaque axe étudié, les grilles d'analyses détaillent les différents critères de cotation retenus pour l'évaluation des dépenses réalisées.

Ces grilles ont été élaborées en collaboration avec les directions opérationnelles concernées.

Thématique bâtiments, équipements

Construction neuve :

- **Axe atténuation** : pour le cas général, les travaux de construction neuve sont classés « Défavorables », car ils génèrent des émissions de gaz à effet de serre sur les chantiers. Toutefois, ils sont classés « Plutôt défavorables » lorsqu'ils répondent aux normes énergétiques RE2020.

- **Axe Biodiversité** : l'analyse s'effectue à l'échelle de la parcelle du projet. Elle consiste à déterminer si celui-ci conduit à une augmentation de l'emprise au sol et au sous-sol pour une construction existante.

- **Axe adaptation** : les travaux de construction neuve sont classés « favorables » lorsqu'ils intègrent tout ou partie des critères suivants :

- Matériaux à haute inertie thermique et à albédo élevé, solutions de rafraîchissement, structures d'ombrage...
- Résilience face aux aléas climatiques extrêmes (orientation, étages surélevés)
- Toitures végétalisées, espaces verts, récupération des eaux de pluie

	ATTENUATION	BIODIVERSITE	ADAPTATION
Construction neuve (bâtiment, équipement...)	Plutôt défavorable si respect 3 critères : - Non artificialisation - Normes énergétiques RE2020 ou au delà - Accès aux services de proximité (via des transports en commun) Défavorable pour le cas général Normes énergétiques < RE2020	Favorable : - Renaturation, végétalisation - Continuités écologiques - Ne fait pas l'objet d'une dérogation espèces protégées, lutte contre les espèces envahissantes - Réduction éclairage extérieur Neutre pas d'artificialisation + pas dérogation espèces protégées + prise en compte des critères Défavorable : artificialisation, non prise en compte des critères	Favorable : si respect 2 critères : - Désartificialisation, renaturation, végétalisation - Désimperméabilisation, eaux pluviales - Baisse îlot chaleur urbain, confort été : Normes énergétiques RE2020, matériaux à haute inertie thermique (albedo élevé), solutions de rafraîchissement, structures d'ombrage... - Résilience / aléas climatiques extrêmes, continuité service en cas de crise Neutre : pas d'artificialisation Défavorable : artificialisation, non prise en compte des critères

Travaux de réhabilitation :

- **Axe atténuation** : les dépenses sont classées « Très favorables » pour les réhabilitations exemplaires améliorant les performances énergétiques et thermiques des bâtiments ou équipements, contribuant ainsi à réduire les consommations énergétiques et donc les gaz à effets de serres.

Les dépenses sont classées « favorables » pour les réhabilitations progressives.

Les dépenses sont classées « Neutres » si elles concernent des rénovations sans impact.

- **Axe Biodiversité** : il est considéré dans l'analyse que la rénovation n'implique pas de nouvelle artificialisation.

Les dépenses sont classées « Favorables » lorsqu'elles financent un projet de rénovation/réhabilitation qui concerne les façades, les toitures ou les surfaces extérieures et qu'elles répondent à l'ensemble ou certains des critères biodiversité ci-dessus afin de limiter l'impact du projet et d'améliorer le bâtiment existant.

Les dépenses sont classées « Neutres » pour les réhabilitations qui ne concernent ni les façades, ni les toitures, ni les surfaces extérieures (exemple : travaux intérieurs, réhabilitation thermique...).

Les dépenses sont classées « Défavorables » si elles concernent les façades, les toitures ou les surfaces extérieures et elles financent un projet qui ne prend en compte aucun des critères biodiversité suivants (pas de limitation de l'impact ni d'amélioration de l'existant).

	ATTENUATION	BIODIVERSITE	ADAPTATION
Travaux rénovation, réhabilitation	Très favorable : réhabilitation énergétique exemplaire Favorable : réhabilitation énergétique progressive Neutre : Acquisition, rénovation	Très favorable / Favorable : travaux concernant les surfaces extérieures, toitures façades + respect des critères biodiversité Neutre : travaux ne concernant pas les surfaces extérieures, toitures façades (ex: travaux intérieurs, rénovation thermique) Défavorable : travaux concernant les surfaces extérieures, toitures façades + non prise en compte des critères	Favorable : si respect 2 critères : - Baisse îlot chaleur urbain, confort d'été : matériaux à haute inertie (albedo élevé), solutions de rafraîchissement, isolation thermique, structures d'ombrage... - Façades ou toitures végétalisées - Résilience / aléas climatiques extrêmes Neutre : pas d'artificialisation Défavorable : non prise en compte des critères

Thématique Gros Entretien maintenance (GER)

- **Axe atténuation** : pour le cas général, les dépenses de GER sont classées « Défavorables » car elles génèrent des émissions de gaz à effet de serre, des petits travaux et équipements, de l'acquisition de matériels, des frais de déplacements...

- **Axe Biodiversité et adaptation** : pour le cas général, les dépenses sont classées « Neutres » ; car elles ne génèrent pas d'artificialisation. Elles sont classées « Favorables » si elles concernent les espaces verts.

	ATTENUATION	BIODIVERSITE	ADAPTATION
GER (Gros Entretien Renouvellement) Maintenance bâtiments ou équipements	Plutôt défavorable : si plan de maintenance préventif mis en œuvre Défavorable : pour le cas général	Favorable : Maintenance Espaces verts Neutre : pour le cas général	Favorable : Maintenance Espaces verts Neutre : pour le cas général

Thématique voirie, espaces publics, stationnement

	ATTENUATION	BIODIVERSITE	ADAPTATION
Voiries, espaces publics, stationnement	Très favorable : - Mobilités douces (vélos, piétons, transport en commun) - Végétalisation, espaces verts Favorable : fluidité du Traffic Plutôt défavorable : Normes énergétiques RE 2020 (construction) Défavorable : part voitures RT 2012 (construction)	Favorable : - Désartificialisation, renaturation, végétalisation - Continuités écologiques - Espèces protégées, pas d'espèces envahissantes Neutre : pas d'artificialisation, requalification sans extension Défavorable : artificialisation, non prise en compte des critères	Favorable : si respect 2 critères : - Végétalisation, espaces verts, renaturation - Désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales, déconnexion des réseaux, noues, fontaines... - Baisse ICU, confort d'été: matériaux à haute inertie (albedo élevé), revêtements thermiques clairs réfléchissants, matériaux perméables, structures d'ombrages... - Résilience / aléas climatiques extrêmes Neutre : pas d'artificialisation, requalification sans extension Défavorable : artificialisation, non prise en compte des critères

Thématique achats de mobilier et de matériel

- **Axe atténuation** : pour le cas général, les dépenses sont classées « Défavorables » lorsqu'il s'agit de mobilier ou matériel neuf, ou « Très favorables » lorsqu'il s'agit de filières de réemploi.

- **Axe Biodiversité et adaptation** : en application du principe de non-redondance, les dépenses sont classées « Neutres ». Ces critères seront traités dans l'axe 4 « Economie circulaire ».

	ATTENUATION	BIODIVERSITE	ADAPTATION
Achats mobilier	Très favorable : Reemploi, 2nde main Défavorable : Neuf	Neutre	Neutre
Achats matériel	Défavorable	Neutre	Neutre

Thématique Mobilité – achat de véhicules et engins

- **Axe atténuation** : les dépenses sont classées « Très favorables ou Favorables » lorsqu'elles correspondent à des moyens de transport ou véhicules décarbonés et « Défavorables » lorsqu'elles correspondent à des moyens de transport ou véhicules thermiques.

- **Axe Biodiversité et adaptation** : en application du principe de non-redondance, les dépenses sont classées « Neutres », car elles seront traitées sur un autre axe : par exemple, les critères liés à la pollution seront traités dans l'axe 5 « Prévention et contrôle de la pollution ».

	ATTENUATION	BIODIVERSITE	ADAPTATION
Mobilités	Très favorable : part mobilités douces : vélos, transport en commun Défavorable : part voitures	Neutre	Neutre
Achats véhicules légers ou techniques, engins, BOM...	Très favorable : vélos Favorable : véhicules électriques (I4CE : TF), GNV, hybride Défavorable : véhicules thermiques	Neutre	Neutre

Thématique informatique

Achats de matériel :

- **Axe atténuation** : pour le cas général, les dépenses sont classées « Défavorables » lorsqu'il s'agit de matériel neuf ou « Favorables » lorsqu'il s'agit de filières de réemploi.

- **Axe biodiversité et adaptation** : en application du principe de non-redondance, les dépenses sont classées « Neutres ». Les critères liés à la pollution seront traités dans l'axe 3 « Ressources » et l'axe 4 « Economie circulaire ».

Logiciels, applications informatiques, licences :

- **Axe atténuation et biodiversité** : pour le cas général, les dépenses sont classées « à approfondir », car elles nécessitent des analyses complémentaires en termes d'impact sur les consommations énergétiques, ou la provenance des ressources.

- **Axe adaptation** : les dépenses sont classées « Neutres » et « Favorables » si elles concernent la sécurité informatique, la gestion de crise, les systèmes d'alarme.

	ATTENUATION	BIODIVERSITE	ADAPTATION
Matériel Informatique	Favorable : Reconditionné (20%) Défavorable : Neuf (80%)	A approfondir	Neutre
Logiciels, applications informatiques, licences, serveurs	A approfondir	A approfondir	Favorable : Résilience (sécurité informatique, gestion de crise, système d'alerte...) Neutre : pour le cas général

SYNTHESE 2025 – RESULTATS DE L'ANALYSE DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – AXE ATTENUATION

Pour la section fonctionnement, 192.8 M€ des dépenses réelles ont été classées en 2025, au regard de l'**atténuation du changement climatique**.

✚ Soit 111,7 M€ de dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnel réparties :

33.3 M€ de dépenses sont classées « **très favorables** » et 7 M€ de dépenses « **favorables sous conditions** ».

Les dépenses classées comme « **neutres** » représentent 27.8 M€.

0,1 M€ de dépenses sont classées « **plutôt défavorables** » et 25.6 M€ « **Défavorables** ».

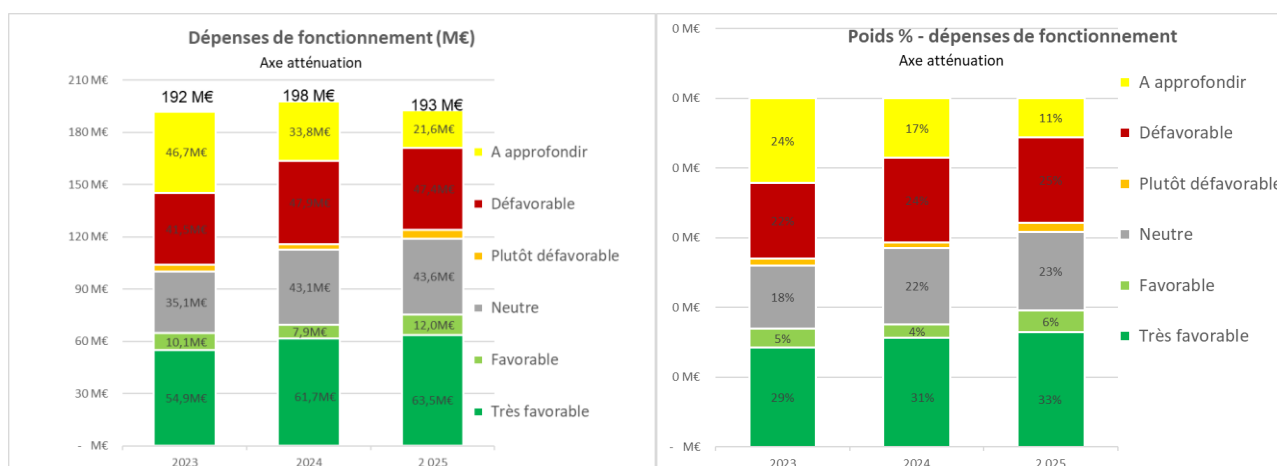
Enfin, 17.9 M€ des dépenses restent « **à approfondir** » (dont 17,7 M€ concernent la contribution au SDIS non présentée ci-après).

✚ Soit 81 M€ de dépenses de personnel réparties sur les différents programmes.

Les dépenses de personnel du budget principal sont réparties entre les différents programmes selon une clé de répartition proportionnelle :

- pour les directions opérationnelles, au prorata de la cotation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de chaque programme ;
- pour les directions supports, au prorata de la cotation des dépenses globales du budget principal de la métropole.

Evolution 2023 – 2025 de l'analyse réalisée sur l'axe Atténuation :



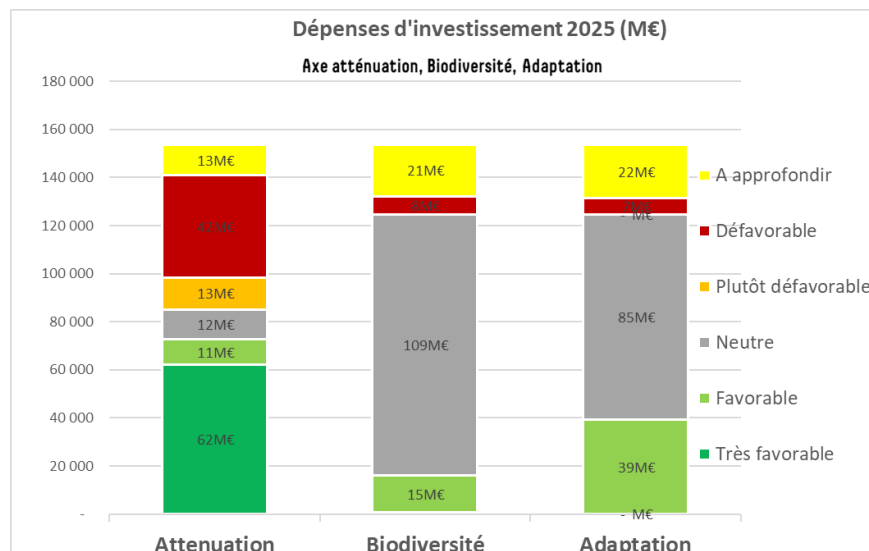
Sur l'axe « **atténuation** », entre 2023 et 2025 :

- Les dépenses classées « **Très favorables** » ont progressé de 54.9 M€ à 63.5 M€ (soit une part de 29% à 33% des dépenses totales) : notamment les dépenses liées aux dispositifs de sobriété et efficacité énergétique, et plan Canopée.
- Les dépenses classées « **Favorables** » ont progressé de 10.1 M€ à 12 M€ (soit une part de 5% à 6% des dépenses totales), suite à la mise en place d'une cotation des actions de décarbonation pour les organismes partenaires (AGENCE GRENOBLE ALPES, ESAD, MC2, HEXAGONE, associations de prévention spécialisée APASE CODASE...).
- Les dépenses « **Neutres** » ont progressé de 35.1 M€ à 43.6 M€ (soit une part de 18% à 23% des dépenses totales), suite à la cotation de certaines dépenses classées auparavant « à approfondir », comme par exemple, les dépenses de fonctionnement réalisées pour l'économie circulaire sont considérées comme neutres à l'atténuation du changement climatique. De plus, il est constaté une augmentation de certaines catégories de dépenses classées neutres par nature, comme la gestion du Fonds Social Européen (FSE) ou l'animation du Programme local d'insertion et emploi (PLIE).
- Les dépenses classées « **à approfondir** » ont diminué de 46.7 M€ à 21.6 M€ (soit une part de 24% à 11% des dépenses totales). Ceci s'explique principalement par la mise en place d'une cotation de certaines dépenses au regard de grilles d'analyse, ainsi que la cotation des subventions versées aux Budgets Annexes.

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION

Pour la section d'investissement, 153.6 M€ des dépenses réelles ont été classées en 2025, sur les 3 axes atténuation, biodiversité et adaptation.

Analyse des 3 axes : Atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



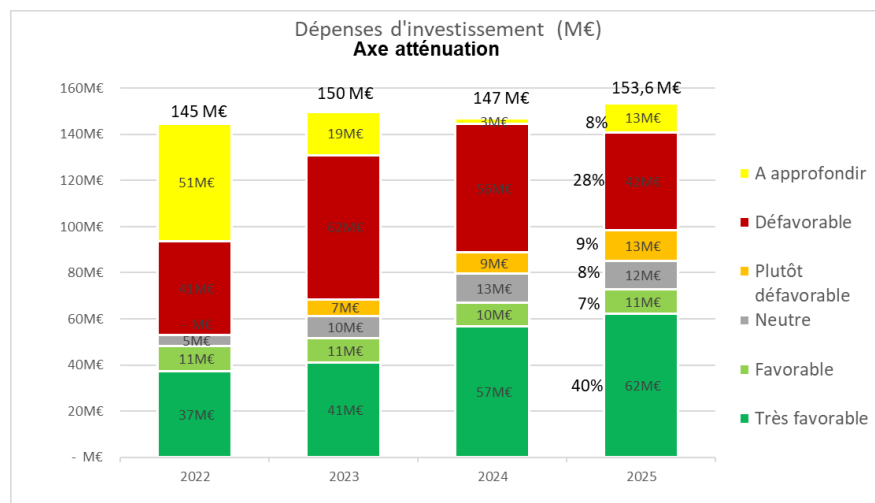
Sur l'axe « Biodiversité » :

- 71% des dépenses sont classées « **Neutres** », sans véritable impact sur la biodiversité.
- 10% des dépenses sont classées « **Favorables** » : il s'agit notamment des dépenses de végétalisation et renaturation, comme le plan canopée.
- 5% des dépenses sont classées « **Défavorables**.
- 14% des dépenses sont classées « **A approfondir** » : car elles nécessitent une analyse complémentaire.

Sur l'axe « Adaptation » :

- 56% des dépenses sont classées « **Neutres** », car elles ne sont pas concernées par des mesures d'adaptation.
- 26% des dépenses sont classées « **Favorables** » : il s'agit par exemple des dépenses de végétalisation, des travaux de réhabilitation thermique,
- 5% des dépenses sont classées « **Défavorables**.
- 14% des dépenses sont classées « **A approfondir** » : car elles nécessitent une analyse complémentaire.

Evolution 2022 – 2025 de l'analyse réalisée sur l'axe Atténuation :



Sur l'axe « atténuation », entre 2022 et 2025 :

- Les dépenses classées **Très favorables** ont progressé de 37 M€ à 62 M€ (soit une part de 26% à 40% des dépenses totales) : cela concerne notamment les dépenses liées aux dispositifs contribuant aux travaux de rénovation énergétique des particuliers, ainsi que des bâtiments publics métropolitains (MC2, ESAD, siège métropolitain...), le développement des pistes cyclables Chronovélo, le développement des énergies renouvelables etc...
- Les dépenses classées **A approfondir** ont fortement diminué de 51 M€ à 13 M€ (soit une part de 35% à 8% des dépenses totales). Ceci s'explique principalement par la mise en place d'une cotation de certaines dépenses au regard de grilles d'analyse, notamment pour les opérations d'aménagement, les constructions ou réhabilitations de bâtiments.

En revanche, les dépenses à approfondir sont en augmentation entre 2024 et 2025 (de 2.6 M€ à 12.7 M€), en raison du classement des titres de participation 2025 « à approfondir » pour 10.8 M€.

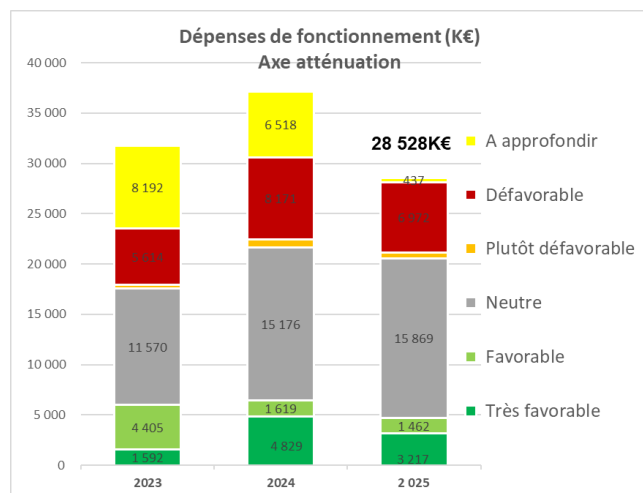
Les cotations « budget climat » réalisées pour chaque mission et programme du budget principal et des budgets annexes sont détaillées ci-après.

1. BUDGET PRINCIPAL - DETAIL PAR MISSION ET PROGRAMME

I. MISSION ATTRACTIVITE, INSERTION, DYNAMISME ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION

Axe atténuation- évolution 2023- 2025

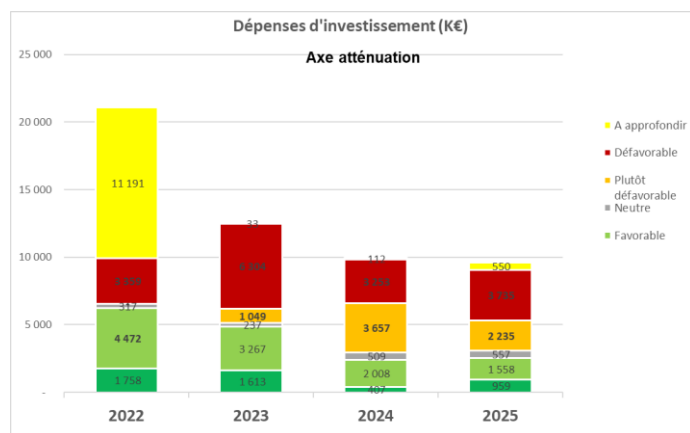


Les dépenses classées « A approfondir » diminuent sur la période étudiée. Cette évolution s'explique par la mise en place de grilles d'analyse permettant de coter les subventions de fonctionnement accordées aux structures de l'économie sociale, aux pôles clusters, à l'agence Grenoble Alpes, ainsi que la subvention de fonctionnement versée au budget annexe Locaux économiques. Ces grilles de cotation permettent de classer les dépenses à partir d'indicateurs ou critères relatifs à activité des structures concernées.

Par ailleurs, une baisse des dépenses est observée entre 2024 et 2025. Celle-ci s'explique notamment par la cotation « Hors périmètre » de l'écriture de reversement de la taxe de séjour s'élevant à 1.8 M€ / an, auparavant classée « A approfondir » en 2023 et 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT - AXE ATTENUATION - BIODIVERSITE - ADAPTATION

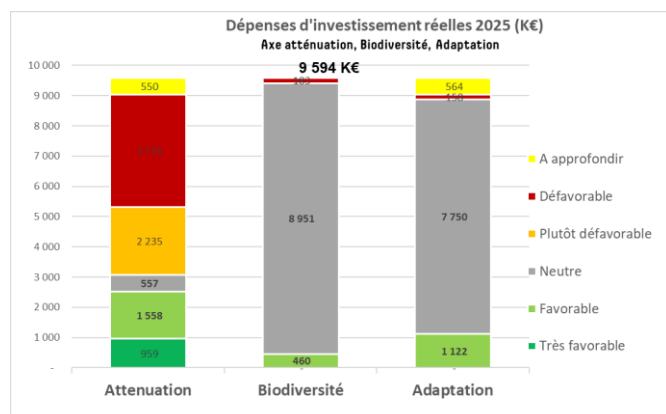
Axe atténuation- évolution 2022- 2025



Rappel 2022 : les dépenses pour le rachat du pôle R, bâtiment très énergivore destiné à l'économie circulaire ont été classées « approfondir » pour 4,5 M€.

De même que les projets liés aux Contrats de Plan État-Région (CPER) et opération Campus pour lesquels il convenait d'analyser s'il y avait eu artificialisation du sol et la norme de construction retenue pour 4.4 M€.

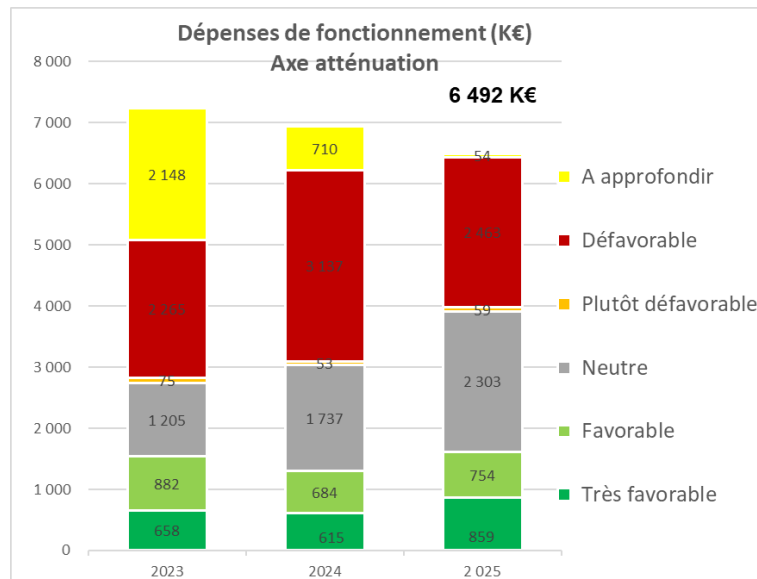
Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation - 2025



Les dépenses liées aux projets CPER sont classées « A approfondir » : réhabilitation des bâtiments IUT et du bâtiment Stendhal UGA, car elles nécessitent une analyse complémentaire.

1.1.1 Programme Développement économique

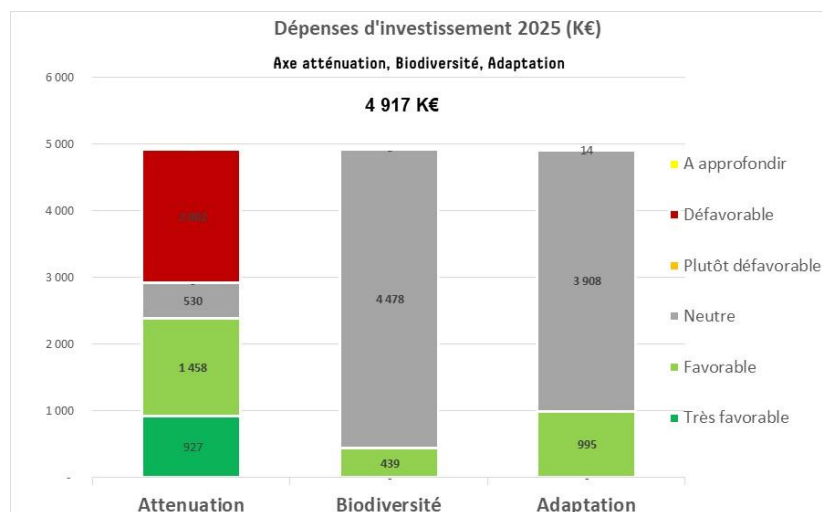
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses classées « A approfondir » sont en diminution suite à la mise en place de grilles d'analyse permettant de coter les subventions versées aux organismes, ainsi qu'au budget annexe Locaux économiques.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation			
Participation versée à la CCI et CMA	33%		33%	33%
Subventions versées à l'économie circulaire	100%			
Subventions versées à des créations d'activité		24%	76%	
Dépenses réalisées pour l'animation des ZAE : l'objectif est de travailler sur un plan de déplacements inter-entreprises.		100%		
Taxe foncière du MIN			100%	
Subvention versée au budget annexe "Locaux économiques"			100%	100%
Evénements (salons, forums)				100%
Entretien et maintenance des zones d'activités économiques (ZAE)				100%
Subventions pour l'association des commerçants : 170 K€				100%
Subventions versées aux pôles clusters et filières	16%	25%	58%	1%

SECTION D'INVESTISSEMENT - AXE ATTENUATION - BIODIVERSITE - ADAPTATION



Sur 4.8 M€ de dépenses totales :

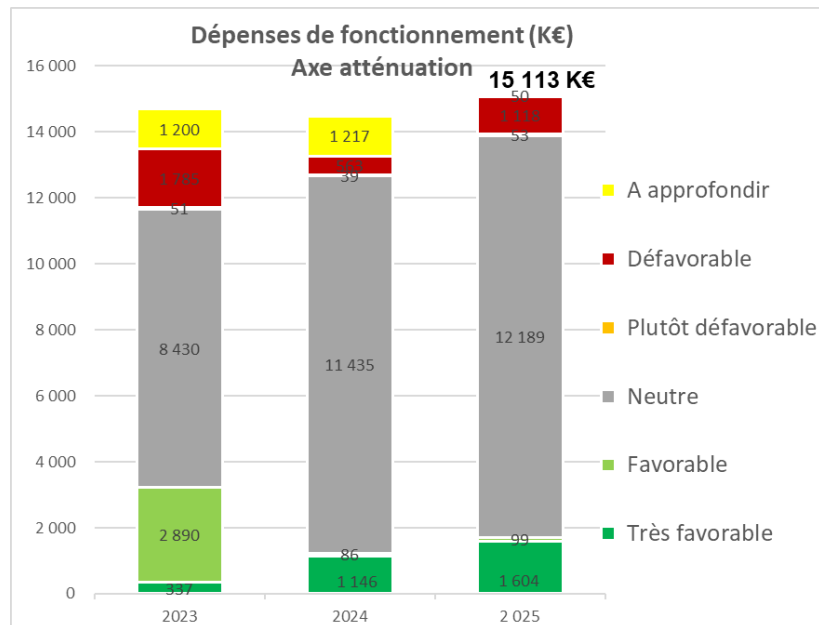
- Zones d'activité : 2.3 M€
- Nano 2026 : 0.9 M€
- Commerces : 0.6 M€
- Plateformes technologiques (clusters) : 0.4 M€

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien, maintenance des zones d'activité	40% 60%	15% 85%	15% 85%
Entretien, maintenance du bâtiment du Marché d'Intérêt National	100%	100%	100%
Aides aux commerces : travaux énergétiques ou thermiques	40% 60%	100%	39% 61%
Aides hôtelières : travaux énergétiques ou divers	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition de parcelles agricoles à Varcès les Allières pour une agriculture respectueuse de l'environnement	100%	100%	100%
Soutien aux plateformes technologiques (investissement R&D)	23% 77%	100%	9% 91%
Subvention création d'activité (versée au Réseau Entreprendre Isère)	100%	100%	100%
Nano 2026 ; recherche sur l'énergie pour réduire la consommation	100%	100%	100%
Convention pour la couverture en fibre optique Département de l'Isère	100%	100%	100%

1.1.2 Programme Cohésion économique

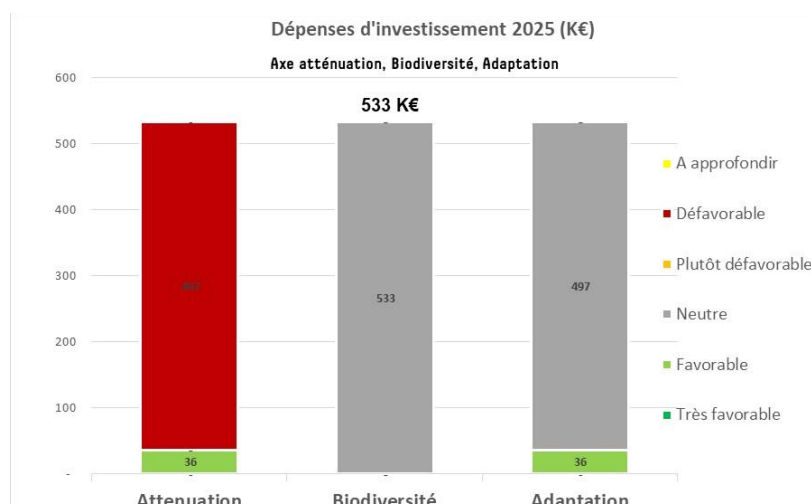
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses classées « à approfondir » sont en diminution, suite à la mise en place de grilles d'analyse permettant de coter les subventions versées aux associations de l'économie sociale et solidaire.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Dépenses d'insertion par l'activité économique (réinsertion à partir de l'activité de recyclage).	100%
Subventions aux associations économie sociale et solidaire	50%
Subventions aux maisons de l'emploi	100%
Emancipation jeunesse	100%
Animation et gestion du PLIE (Plan Local Insertion Emploi)	100%
Insertion par l'activité économique, territoire zéro chômeur	100%
Contrat territorial réfugiés, PIC (intégration professionnelle des réfugiés)	100%
Forum emploi	100%
Plan pauvreté	100%
Frais de nettoyage , maintenance , charges locatives des Maisons de l'emploi	100%

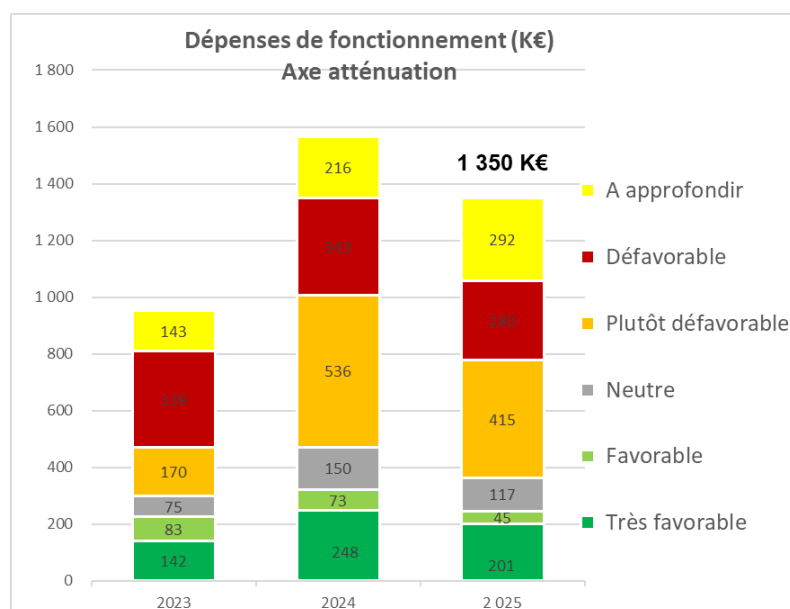
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien, maintenance des missions locales, maisons de l'emploi	100%	100%	100%
Travaux bâtiments : construction maison de l'emploi	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Subvention versée à Grenoble Habitat pour local ARTIS (Fontaine)	100%	100%	100%

1.1.3 Programme Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

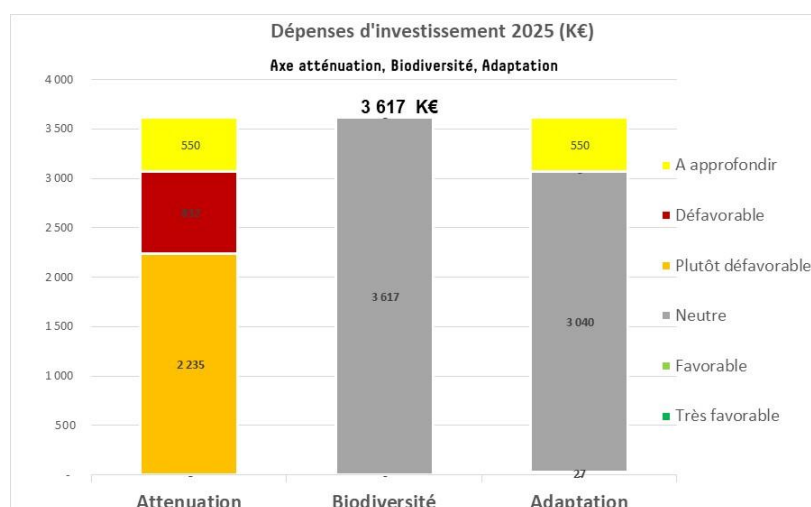
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses ont augmenté en 2024. Cela est lié notamment à la réaffectation de la masse salariale par programme.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Etudes réalisées sur le numérique responsable	100%
Divers : cotisations, dispositif « bienvenue » aux étudiants, vidéo + jury candidature projet Icapitale	100%
Divers : catalogues et imprimés, réceptions...	100%
Soutien à divers projets de recherche et innovation à l'université UGA	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Financement via CPER de travaux de construction ou réhabilitation d'établissements ou équipements de recherche :			
Projet CRESI : Centre de Recherche pour la Santé Intégrative	100%	100%	100%
Projet PILSI : Pôle international d'innovation pour les logiciels et systèmes intelligents; EDD BEESY (Environnement et développement durable)	100%	100%	100%
Projet EPN2030 : modernisation instruments d'imagerie neutronique de l'institut Laue-Languvin (ILL) au SYNCHROTON	100%	100%	100%
Projet France Life Imaging (FLI) Grenoble 3 IR : plateformes d'imagerie biomédicale	100%	100%	100%
Projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de micro-électroniques du CEA Grenoble	100%	100%	100%
Projet SPINfab : plateforme de développement de matériaux en spintronique	100%	100%	100%
Projet MECASNOW : plateforme innovante pour caractériser la neige et le comportement des structures face aux avalanches	100%	100%	100%
Projet QUANTUM MAPPING : plateforme de technologies quantiques	100%	100%	100%
Projet SATenAuRA : sonde atomique tomographique	100%	100%	100%
Projet Smart Campus : restructuration / réhabilitation du bâtiment Stendhal UGA	100%	100%	100%
Projet de réhabilitation des bâtiments IUT	100%	100%	100%

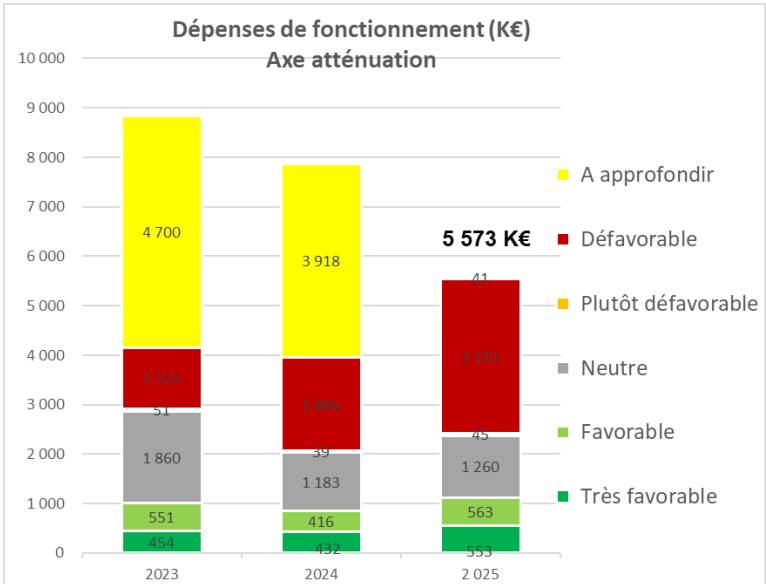
- **Axe Atténuation** : Le financement de travaux de construction des équipements de recherche est classé « Défavorable ». Les travaux de construction répondant aux normes RE2020 et les travaux de réhabilitation thermiques sont classés « Plutôt défavorables ».

Les dépenses réalisées pour le CPER du centre de Recherche pour la Santé Intégrative sont classées « Plutôt défavorables » : 2.1 M€ en 2024 et 1.6 M€ en 2025.

- **Axe Biodiversité et adaptation** : les dépenses sont classées « Neutres », car elles sont réalisées sur des sites déjà artificialisés et n'ont pas d'impact sur les espaces extérieurs, ou ne sont pas concernées par les solutions d'adaptation.

1.1.4 Programme Tourisme - Promotion

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION

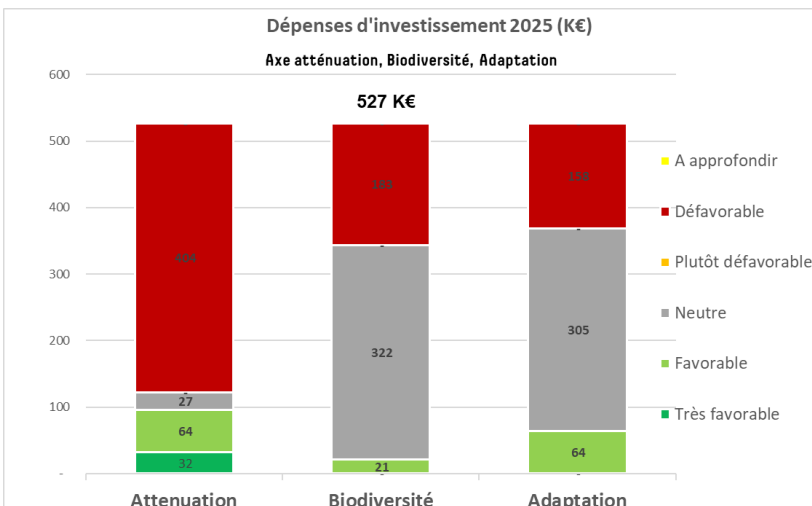


Les dépenses classées « A approfondir » sont en diminution suite à la mise en place de grilles d'analyse permettant de coter les subventions de fonctionnement accordées à l'agence Grenoble Alpes.

Par ailleurs, une baisse des dépenses est observée entre 2024 et 2025. Celle-ci s'explique notamment par la cotation « Hors périmètre » de l'écriture de reversement de la taxe de séjour s'élevant à 1.8 M€ / an, auparavant

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Electricité des infrastructures (garantie d'origine renouvelable)	100%
Dépenses d'entretien des sentiers	100%
Alpexpo (taxe foncière du bâtiment)	100%
Participation versée au SABF	20% 15% 65%
Diverses dépenses pour le Col de Porte et espaces naturels	100%
Soutien ou participation à des événements (foire de Grenoble, SIMI...)	100%
Achats divers sans critères spécifiques, carburants, goodies	100%
Achats de petits équipements	100%
Maintenance réalisée sur le site Alpexpo ou sur le site de la Bastille	100%
Soutien à l'agence Grenoble Alpes	10% 90%
Frais de gardiennage	100%
Subvention versée à Chartreuse tourisme	100%

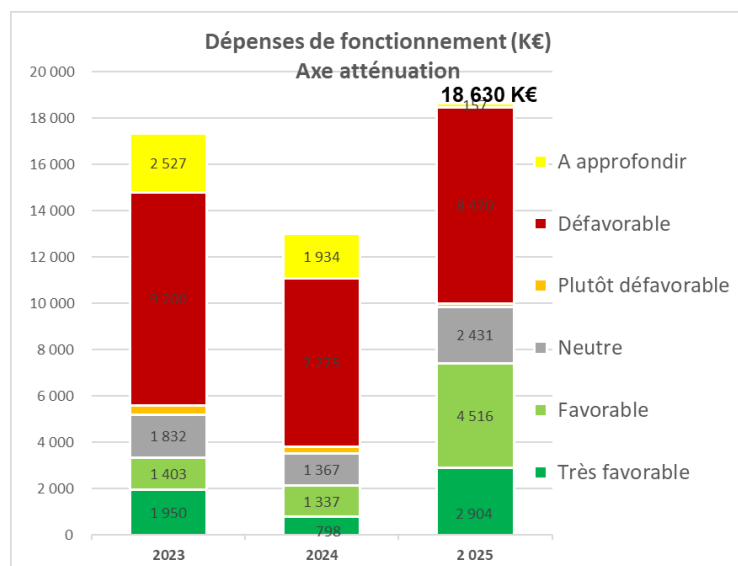
SECTION D'INVESTISSEMENT - AXE ATTENUATION - BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Petits travaux d'aménagements, entretien maintenance			
Achats de fournitures, matériels			
Site ALPEXPO, espaces naturels, bâtiments agence Grenoble Alpes....	100%	100%	100%
Domaine de chamechaude (création d'un local de stockage)	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition de matériels roulants domaine de Chamechaude	100%	100%	100%
Dépenses aménagements des sentiers	100%	100%	100%
Etude écologique du stade biathlon domaine de Chamechaude	100%	100%	100%
Dépenses espaces naturels, parc Ile d'amour, chartreuse de Premol, parc Dubedout....	100%	100%	100%

1.2 MISSION EQUIPEMENTS METROPOLITAINS CULTURELS ET SPORTIFS

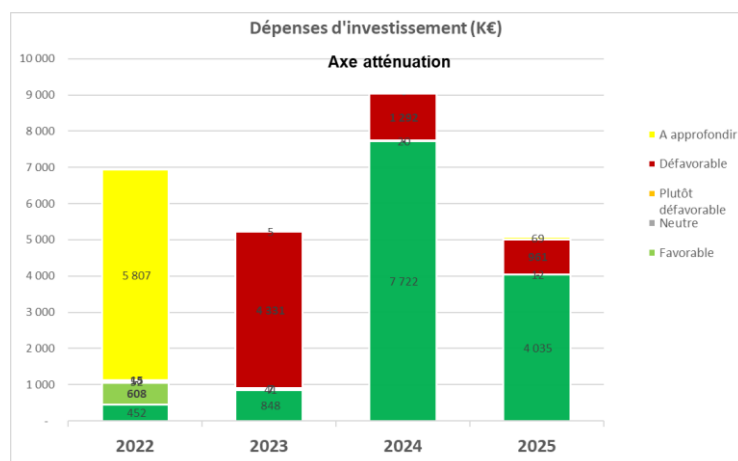
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



La subvention de fonctionnement versée à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et Design), classée « A approfondir », les années précédentes est désormais classée « Favorable » au titre des travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques du bâtiment, ainsi qu'au titre des mobilités douces pour les frais de déplacements du public accueilli.

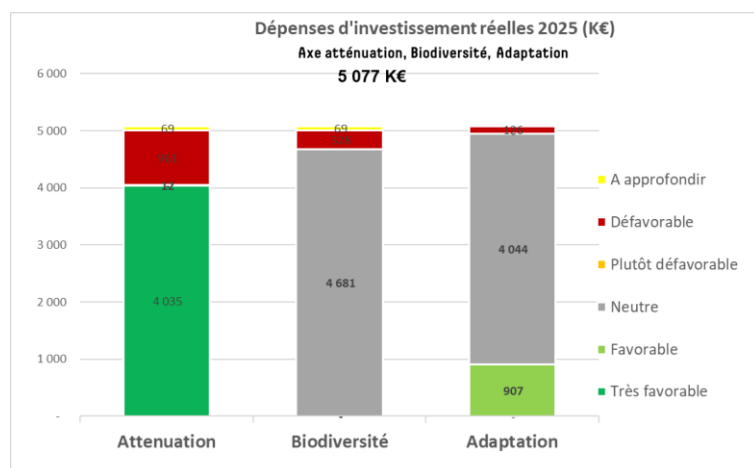
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE – ADAPTATION

Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :



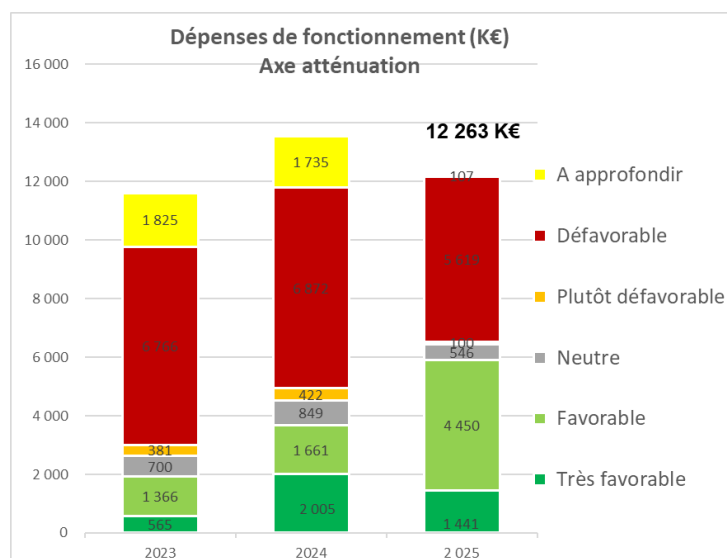
Les dépenses « Très favorables » sont liées aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes énergétiques des bâtiments de l'ESAD et de la MC2 qui ont représenté 7.7 M€ en 2024 et 4 M€ en 2025.

Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



1.2.1 Programme Equipements culturels

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses à approfondir sont en diminution suite à la cotation de la subvention de fonctionnement versée à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et Design).

FUNCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Contrat d'électricité du bâtiment l'Hexagone (énergie renouvelable).	100%
Politiques culturelles	100%
10 jours de la culture	100%
Taxe foncière bâtiment MC2	100%
Subvention versée au centre des sciences COSMOCITE	100%
Subvention versée à l'ESAD	100%
Subventions versées à la MC2 et à l'HEXAGONE, CCN	20% 80%

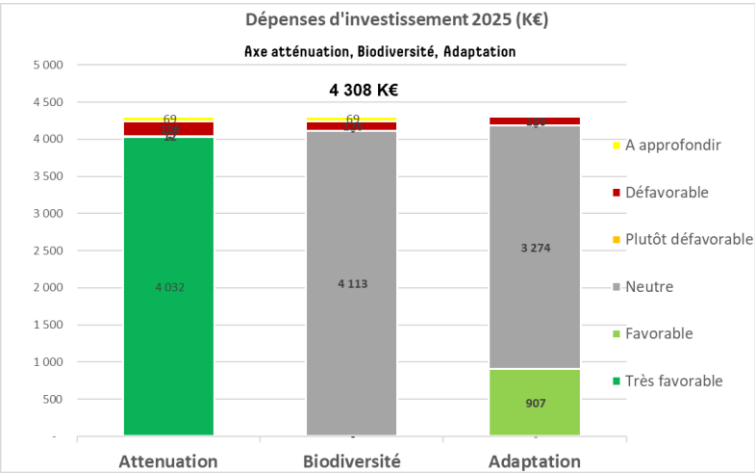
La subvention de fonctionnement versée à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et Design), est désormais classée « Favorable » au titre des travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques du bâtiment, ainsi qu'au titre des mobilités douces pour les frais de déplacements du public accueilli. Cette dépense était classée à « A approfondir » les années précédentes.

La subvention versée au centre des sciences COSMOCITE, est classée « Favorable », car l'organisme propose une offre de tourisme local desservi par les transports en commun.

Les subventions de fonctionnement versées à la MC2, à l'HEXAGONE, ainsi qu'au CCN (Centre Chorégraphique National), font l'objet d'un prorata basé sur 20% de dépenses « Favorables » au titre d'actions de décarbonation entreprises par ces

structures (incitation aux mobilités douces, réduction des consommations énergétiques et des déchets...) et sur 80% de dépenses « Défavorables » au titre des événements accueillis par ces structures générant des déplacements.

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE – ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux aménagements paysagers COSMOCITE	100%	100%	100%
Entretien, maintenance du bâtiment HEXAGONE	100%	100%	100%
Travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques :			
Bâtiment ESAD	100%	100%	30% 70%
Bâtiment MC2	100%	100%	5% 95%
Autres dépenses :			
Frais informatiques relatifs à la bibliothèque numérique.	100%	100%	100%

- **Axe atténuation** : D’importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques ont été réalisés dans les bâtiments de l’ESAD (5.8 M€ en 2024, 2.5 M€ en 2025) et de la MC2 (1.5 M€ en 2024, 1.2 M€ en 2025), ces dépenses sont classées « Très favorables ».

- **Axe Biodiversité** : Les travaux de l’ESAD et la MC2 sont classés « Neutres », car ils n’ont pas d’impact sur les sols, puisqu’il s’agit d’une réhabilitation de bâtiments existants, sans espaces extérieurs.

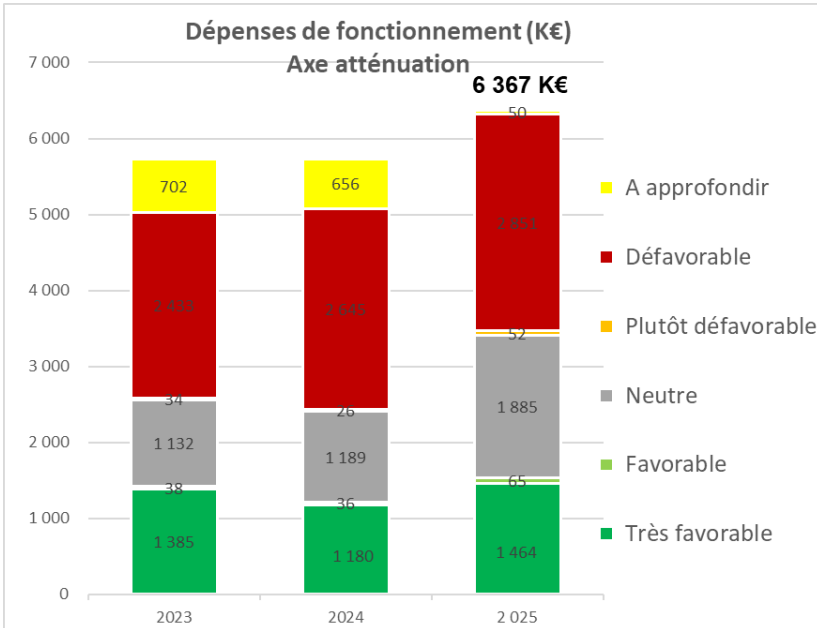
- **Axe Adaptation** : Les travaux ont été classés « Très favorables » à hauteur de 30% pour l’ESAD et 5% pour la MC2 au titre de l’amélioration du confort thermique en été.



La rénovation de l’ESAD, va permettre de réduire la consommation énergétique de 214 kWh/m2 à 75kWh/m2, ce qui représente un passage de la classe énergétique D à B.

1.2.2 Programme Equipements sportifs

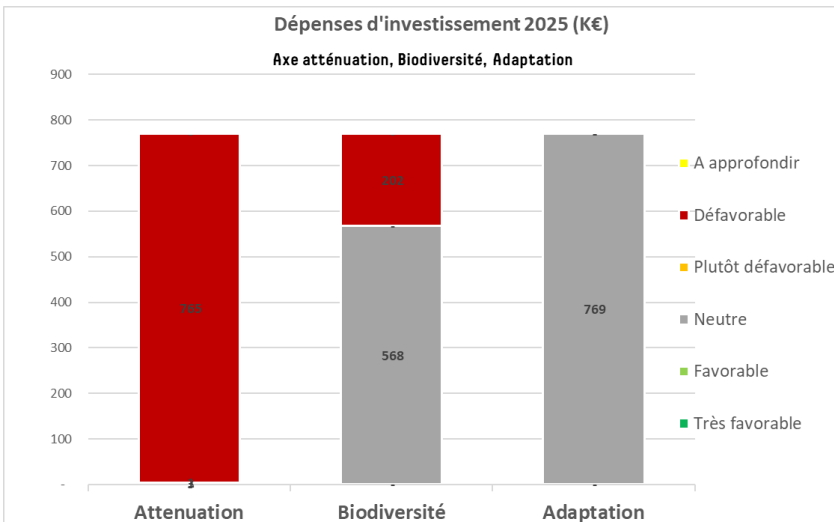
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Certaines dépenses réalisées à la patinoire Pole Sud (frais de gardiennage, contrat de prestation de service accueil, billetterie animation) sont classées « Neutres » en 2025, elles étaient classées « A approfondir » les années précédentes.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Electricité des équipements (contrat garantie d'origine renouvelable)	100%
Chauffage urbain – Part ENR (81%)	100%
Taxe foncière des équipements sportifs (patinoire, stade, centre formation rugby, ligue Tennis...)	100%
Contrat de gardiennage de la patinoire Pole Sud	100%
Contrat de prestation (accueil, billetterie, animation) de la patinoire	100%
Maintenance, frais de nettoyage, consommation d'eau dans les équipements (Stade des Alpes, patinoire, vélodrome, base nautique...)	100%
Locations Stade des Alpes et soutien aux événements sportifs	100%

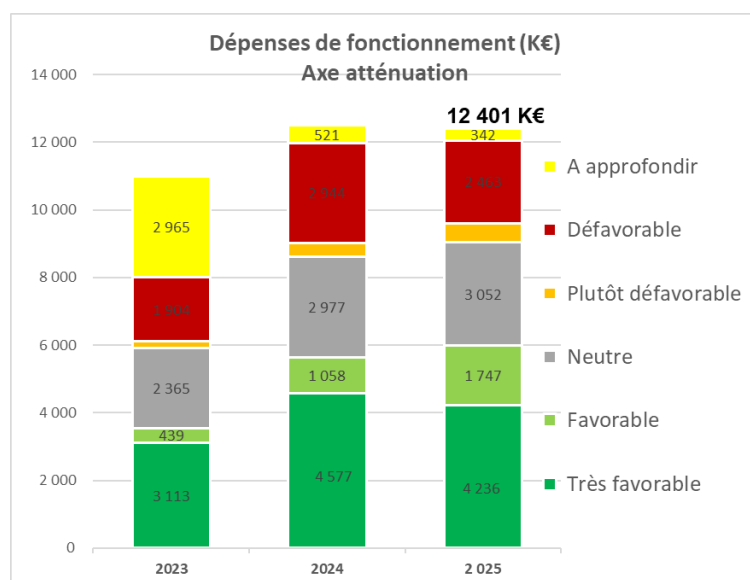
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Petits travaux d'aménagements, entretien maintenance			
Achats de fournitures, matériels			
Stade des Alpes	100%	74% 28%	100%
Patinoire Pole Sud	100%	100%	100%
Vélodrome d'Eybens	100%	100%	100%
Base nautique Pont d'Oxford	100%	100%	100%

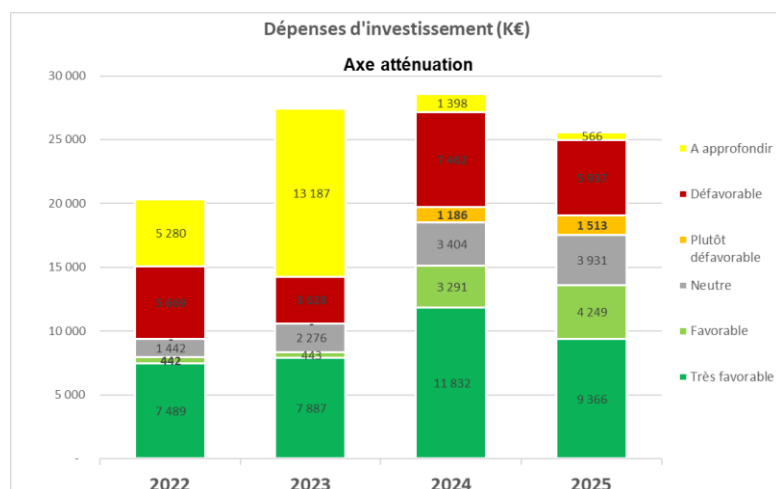
1.3 MISSION PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION

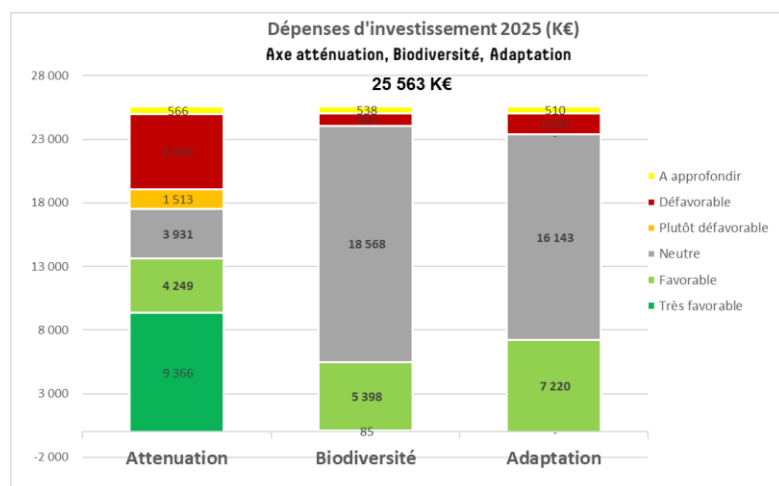


SECTION D'INVESTISSEMENT - AXE ATTENUATION - BIODIVERSITE - ADAPTATION

Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :

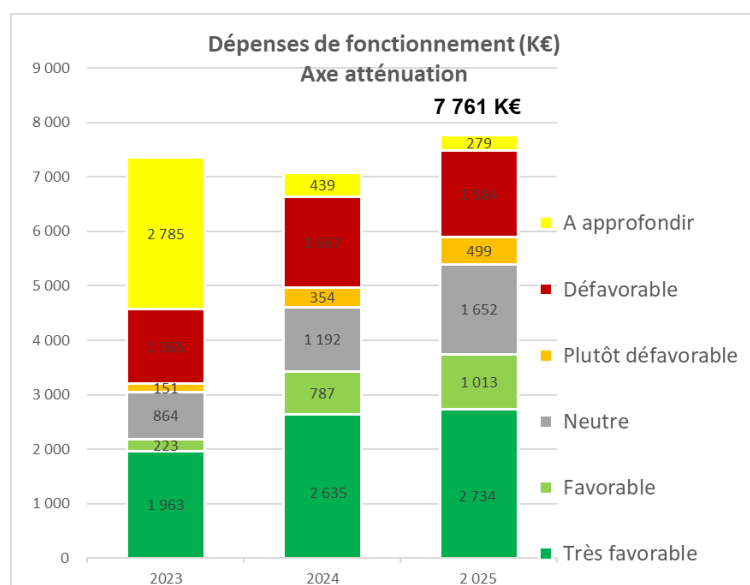


Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



1.3.1 Programme Aménagement

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses sont en légère hausse entre 2024 et 2025, cela provient notamment de la réaffectation de la masse salariale par programme (+0.6 M€)

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025

(hors masse salariale)

Contrats de prestation (médiation, concertation, communication et juridique) des opérations de cohésion territoriale et de renouvellement urbain

Taxe foncière payée sur le secteur des Sagnes

Protocole transactionnel d'accord travaux aménagement Grand Place

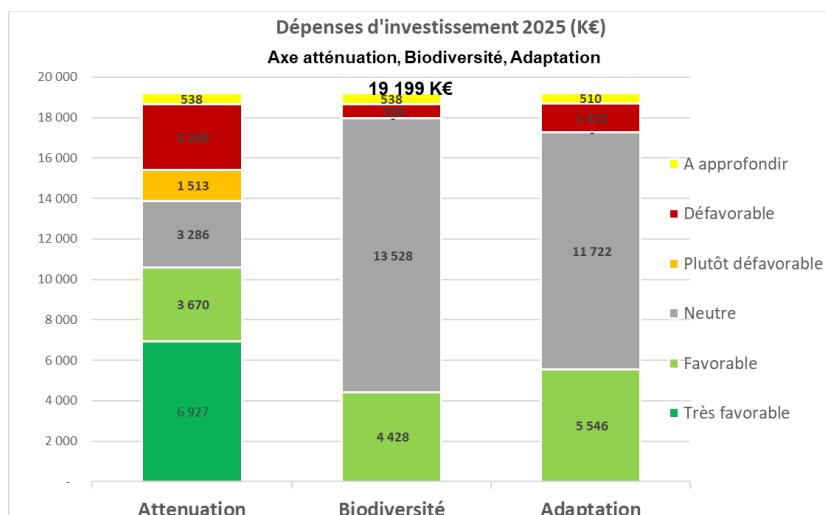
Atténuation

100%

100%

100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE – ADAPTATION



La grille d'analyse ci-dessous a été élaborée en collaboration avec la Direction de l'Aménagement :

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	M€	Atténuation				Biodiversité			Adaptation		
Etudes et travaux sur les zones d'aménagement (cf grille d'analyse)	6,3M€										
Pole Gare Echirolles	16M€	8%	68%	8%	100%	30%	50%	20%	45%	45%	10%
Fabricalpe à Grenoble	12M€	8%	68%	8%	15%	60%	40%		45%	50%	5%
Portes du Vercors Fontaine	2,2M€	17%	60%	8%	15%	50%	50%		5%	45%	50%
Tuileries à Domène	0,6M€		8%		92%	30%	50%	20%	90%	5%	5%
Sagnes St Martin Le Vinoux	0,6M€	8%		60%	32%	30%	40%	30%	45%	50%	5%
Etudes et travaux sur les grands projets urbains (polarités)											
Opération Pilotage GrandAlpe	2,1M€		60%		40%	20%	80%		25%	75%	
Aménagement espaces publics Grand Place, Alpexpo, Granges Sud, Val Eybens	2,4M€		60%		40%	20%	80%		25%	75%	
Aménagement espaces publics à Vizille	0,2M€	100%				10%	90%		50%	50%	
Etudes et travaux d'aménagement de renouvellement urbain (ANRU)											
Requalification et aménagements de proximité : PRIN Villeneuve, PRIR Mistral, PRIN Les Géants, PRIN Echirolles...	6,6M€	60%			40%	20%	80%		25%	75%	
Réhabilitation des commerces de l'Arlequin	1,7M€	100%					100%		50%	50%	
Autres dépenses :											
Eudes pré-opérationnelles (Boucles de l'Isère, Saint Egrève....)	0,5M€			100%			100%			100%	
Titres de participation augmentation SPL SAGES	0,5M€				100%			100%			100%
Achat de terrain campus technologie santé au CHU de la Tronche	0,3M€			100%			100%		100%		

Les opérations pour compte de tiers sont classées « Hors périmètre ».



- Axe atténuation :

- Sont classées « très Favorables » : les opérations d'aménagement intégrant un PEM -Pôle d'échange multimodal, ou situées sur un site desservi par le réseau Chronovélo
- Sont classées « Favorables » : les opérations avec **requalification** de friche et **renaturation**, avec **transport en commun ou pistes cyclables**.
- Sont classées « Neutres » : les opérations avec requalification de friche mais sans renaturation, ainsi que celles prévoyant des places de stationnement mutualisées en ouvrage au sein des bâtiments de logements
- Sont classées « plutôt Défavorables » : les opérations en extension urbaine, sans aménagement de transport en commun ou de pistes cyclables, ainsi que celles intégrant des stationnements de surface perméables ou des constructions respectant uniquement les normes réglementaires en vigueur (RE 2020 ou niveaux équivalents ou supérieurs).
- Sont classées « Défavorables » : les opérations de **construction** aux normes RT 2012.

- Axe Biodiversité :

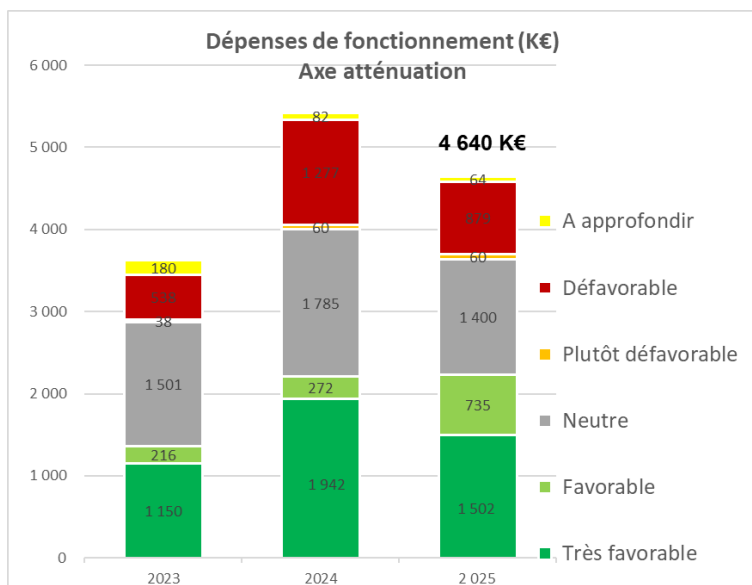
- Sont classées « Favorables » : les opérations comprenant des actions de **renaturation et végétalisation**, améliorant la qualité agronomique des sols, en faveur des **espèces et habitats protégés** réalisées en dehors ou au-delà des obligations de compensations, améliorant ou recréant des **continuités écologiques** au-delà de mesures compensatoires.
- Sont classés « Neutres » : pas d'action spécifique améliorant la qualité agronomique des sols, actions en faveur des espèces protégées et habitats ou visant à compenser des ruptures de continuités écologiques.
- Sont classées « Défavorables » : pas d'action sur la qualité agronomique des sols, dérogation pour destruction d'habitat/ d'espèces protégées, actions entraînant des ruptures de continuités écologiques.

- Axe adaptation :

- Sont classées « Favorables » : les opérations comprenant des actions de **désimperméabilisation** /déconnexion totale des eaux pluviales, actions comprenant une part importante de **végétalisation** (coefficient biotope > 0.6), application ou dépassement de la norme de construction réglementaire actuelle sur la majorité de bâtiments, réalisation effective d'étude en vue de réhabilitation ou **requalification** de bâtiments déjà existants
- Sont classées « Neutres » : actions de désimperméabilisation /déconnexion uniquement des espaces publics, part moyenne de végétalisation (coefficient biotope entre 0.4 et 0.6), norme de construction réglementaire actuelle sur quelques bâtiments, étude en vue de réhabilitation ou requalification de bâtiments déjà existants
- Sont classées « Défavorables » : les opérations dérogeant à l'obligation de déconnexion pour des raisons de risque, présentant une faible part de végétalisation (coefficient biotope < 0.4), reposant majoritairement sur d'anciennes normes de construction pour les bâtiments, et ne prévoyant aucune étude en vue de réhabilitation ou requalification de l'existant.

1.3.2 Programme Urbanisme structurant

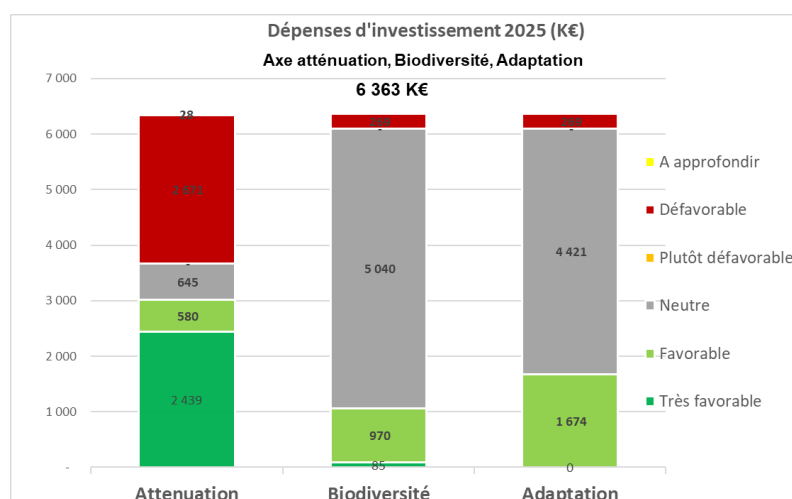
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Versement d'une participation à l'EP SCOT	100%
Subvention versée à l'Agence Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)	32% 68%
Versement de l'adhésion à l'AURG	32% 68%
Frais divers (études, maintenance, subventions, gardiennage, taxe foncière, frais de contentieux...)	100%
Etudes sur la gestion de crise métropolitaine (PICS), sur les enjeux bioclimatiques...	100%
Frais divers liés à la prévention des risques	100%

La subvention de fonctionnement versée à l'agence AURG fait l'objet d'un prorata : 32% « Favorable » : pour l'accompagnement PCAET, projets (NPNRU Villeneuve, GrandAlpe...) et 68% « Neutre ».

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE – ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	M€	Atténuation			Biodiversité		Adaptation	
Subvention d'investissement versée à l'AURG	1,0M€	51%	44%	5%	19%	81%	68%	31%
Etudes urbaines (biodiversité dans le PLUI)	0,1M€	100%			100%		100%	
Accompagnement de l'urbanisme	5,0M€	50%		50%	15%	85%	15%	85%
Extension de réseaux électriques en accompagnement de l'urbanisme	0,3M€			100%		100%		100%

Les travaux d'accompagnement de l'urbanisation sont classés :

- **Axe Atténuation** : « Très favorables » à 50% pour la part mobilités douces/végétalisation et « Défavorables » à 50% pour la part voirie.
- **Axe Biodiversité et adaptation** : « Favorables » à 15% pour la part de végétalisation.

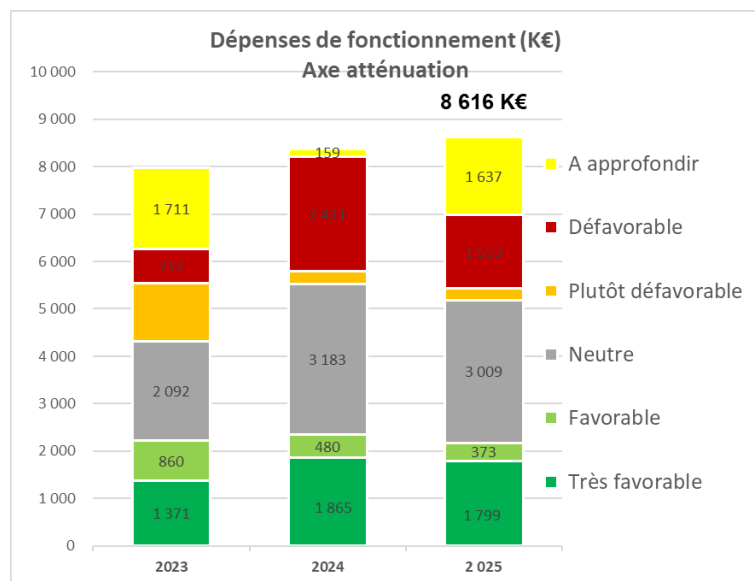
La subvention versée à l'agence AURG fait l'objet d'un prorata. Sont classées « Favorables » :

- **Axe atténuation et biodiversité** : les dépenses liées à l'accompagnement PLUI GAM (ZAN trajectoire...), projets (GrandAlpe, centralité Vizilloise, Bastille...).
- **Biodiversité** : l'intégration des enjeux de continuités écologiques dans le PLUI...



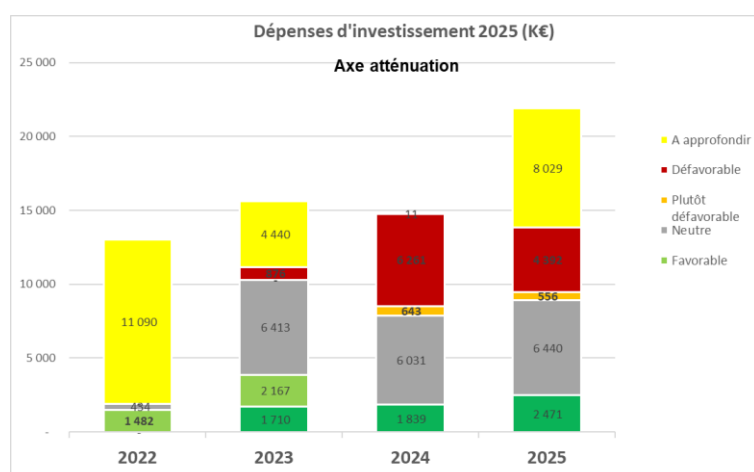
1.4 MISSION POLITIQUES DE L'HABITAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



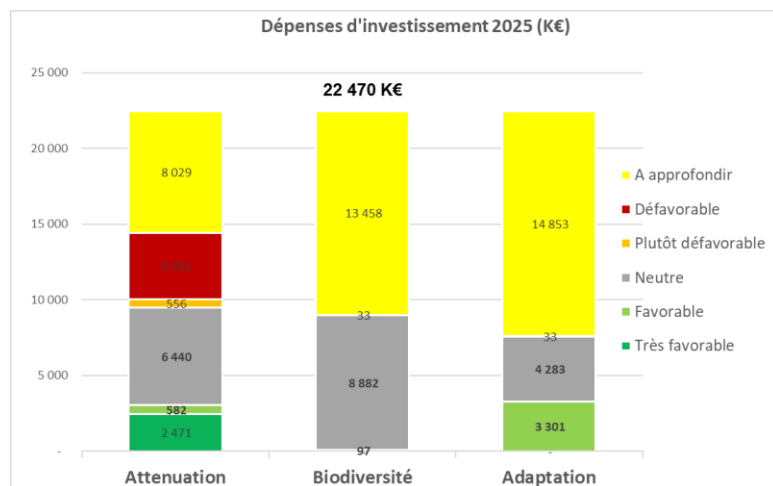
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE – ADAPTATION

Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :



Les dépenses classées « A approfondir » sont en augmentation en 2025, car elles concernent les titres de participation dans la SEM Grenoble Habitat pour 8 M€ versés en 2025.

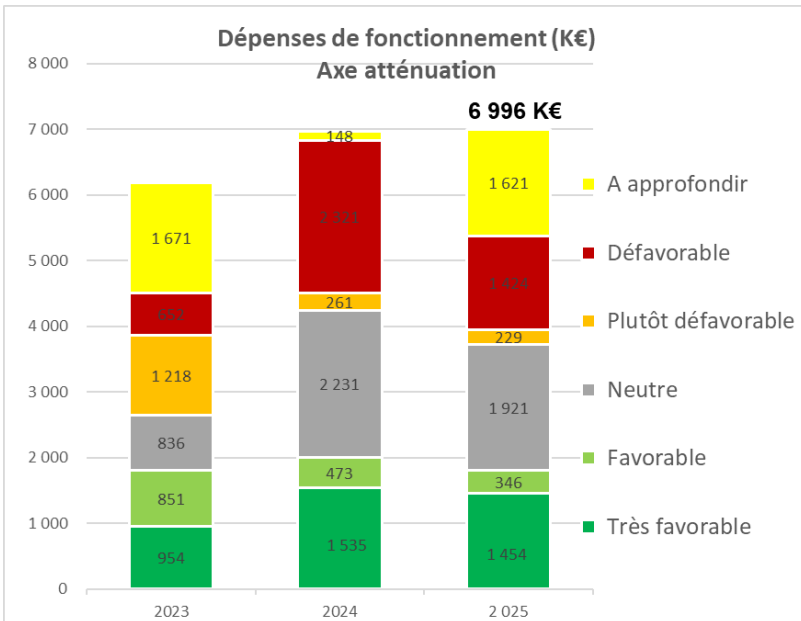
Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



Les aides versées aux bailleurs sociaux pour la construction neuve de logements sociaux sont classées « A approfondir » sur les axes Biodiversité et Adaptation, car elles nécessitent une analyse complémentaire sur l'artificialisation des sols.

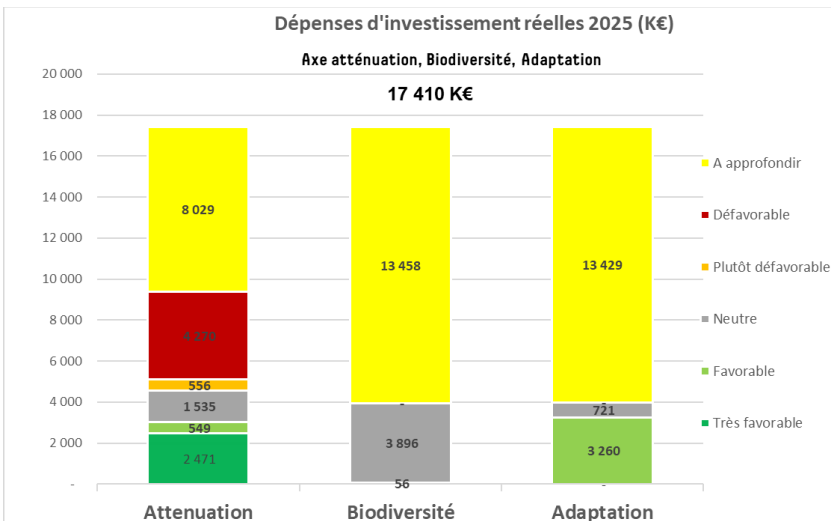
1.4.1 Programme DISPOSITIFS METRO PARCS PUBLICS ET PRIVES

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Subventions versées pour la rénovation thermique (Soliha)	100%
Subventions versées pour favoriser l'accès au logement (jeunes, personnes défavorisées...)	100%
Dispositif Logement d'abord	100%
Animation des politiques de l'habitat	100%
Subventions versées aux associations de locataires	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, construction de logements :			
Aides versées aux bailleurs sociaux pour la construction neuve de logements sociaux	10% 4% 86%	100%	100%
Subvention versée dans le cadre du CPER CRSSA pour les travaux de construction de logements étudiants aux normes RT 2012 dans la résidence universitaire Cadran Solaire	100%	20% 80%	95% 5%
Subvention versée dans le cadre du CPER Condillac pour les travaux de construction de la nouvelle résidence universitaire du CROUS Grenoble Alpes aux normes RE2020	100%	100%	50% 50%
Travaux réhabilitation de logements :			
Aides versées aux bailleurs pour la réhabilitation du parc public	83% 17%	100%	100%
Autres dépenses :			
Titres de participation : recapitalisation SEM Grenoble Habitat (8 M€)	100%	100%	100%
Subventions versées à des particuliers pour accession sociale	100%	100%	100%
Etudes et travaux du parc privé pour copropriétés fragilisées	100%	100%	100%
Frais études plan de sauvegarde de l'arlequin	100%	100%	100%
Frais études sécurisation logements Pont de Claix	100%	100%	100%

- Axe atténuation :

Une grille d'analyse a été élaborée en collaboration avec la Direction de l'Habitat pour la cotation des subventions allouées aux bailleurs sociaux.

Les subventions versées aux bailleurs pour la construction de logements sociaux font l'objet d'un prorata :

- « Défavorables » : constructions neuves (normes RT 2012) : 86%
- « Plutôt défavorables » : constructions neuves (normes RE 2020), services de proximité (transport en commun, commerces):4%
- « Neutres » : acquisition et rénovation de logements : 10%

Les subventions versées aux bailleurs pour la réhabilitation du parc public font l'objet d'un prorata :

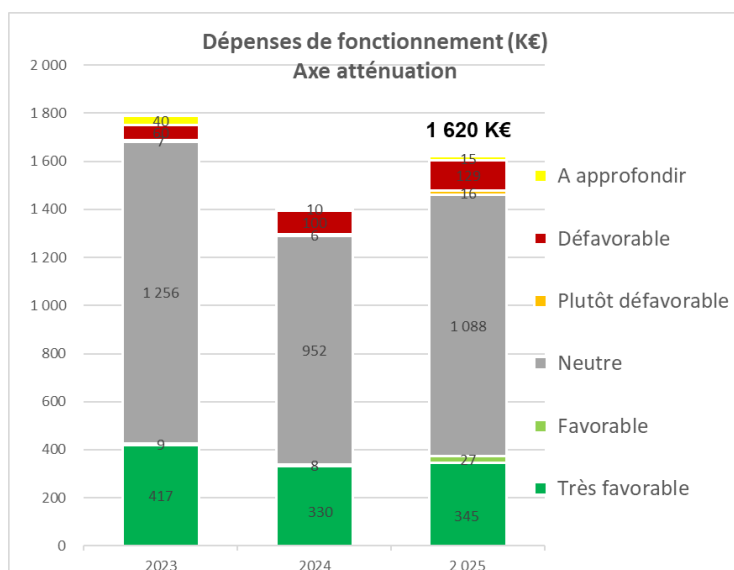
- « Favorables » : réhabilitation énergétique progressive du parc : 83%
- « Très favorables » : réhabilitation énergétique exemplaire du parc : 17%

- Axe biodiversité et adaptation:

Les aides versées aux bailleurs pour la construction de logements sociaux sont classées « à approfondir », une analyse complémentaire doit être menée sur l'artificialisation des sols.

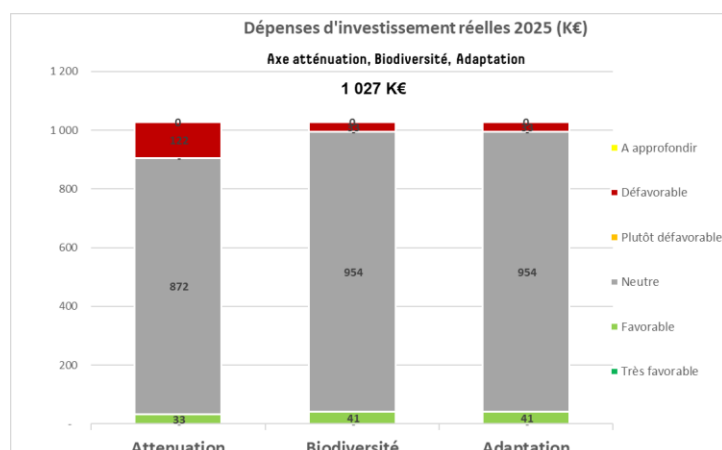
1.4.2 Programme Gens du voyage et autres formes d'habitats

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025	(hors masse salariale)	Atténuation
Dépenses d'électricité des équipements (contrat garantie d'origine renouvelable)		100%
Etude sur les risques - aire d'accueil de Seyssinet Pariset (carrière des perrières)		100%
Marché de gestion global de l'ensemble des terrains métropolitains, redevance déchets, alimentation en eau potable d'aires d'accueil		100%
Travaux d'entretien d'aires d'accueil		100%

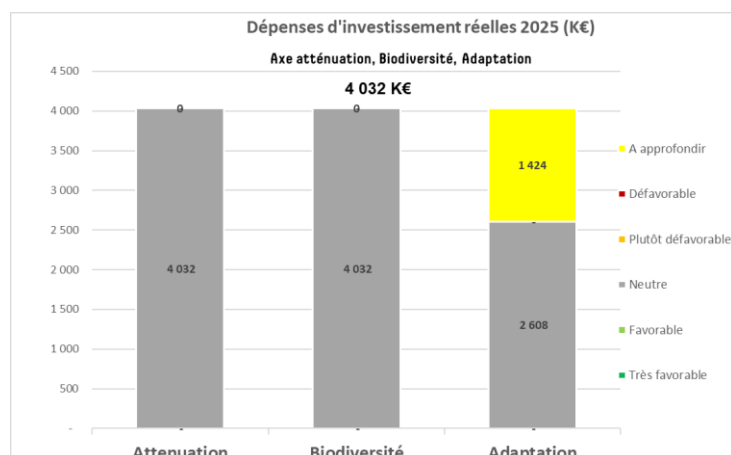
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien maintenance (dont végétalisation)	40% 60%	40% 60%	40% 60%
Petits travaux d'agencements	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Ecriture régularisation comptable (annulation titre de recette CCAS)	100%	100%	100%
Acquisition auprès de l'EPFL de parcelles à Vif (Les Speyres) en vue de la réhabilitation d'une maison	80%	100%	100%
Protocole d'accord pour la relocalisation des carrières en vue de la réalisation de l'aire de grand passage sur les communes du Fontanil-Cornillon et de Saint-Egrève	80%	100%	100%
Frais d'études en vue de la réalisation de l'aire de grand passage sur les communes du Fontanil-Cornillon et de Saint-Egrève	50% 50%	75% 25%	75% 25%

1.4.3 Programme Crédits délégués d'Aide à la pierre

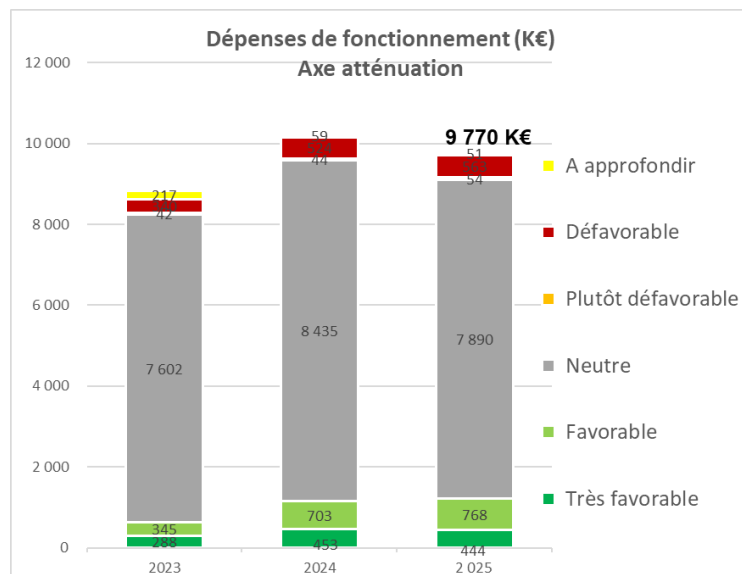
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Délégation des aides de l'Etat reversées par la Métropole aux bailleurs	100%	100%	100%
Délégation des aides de l'agence nationale de l'Habitat (ANAH) reversées par la Métropole aux particuliers (rénovation de logements en	100%	100%	100%

1.5 MISSION COHESION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



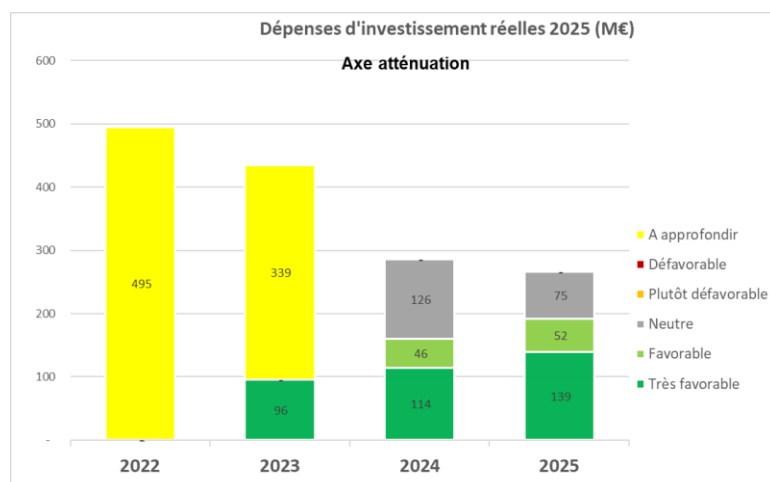
FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (actions éducation populaire en lien avec enjeux de transitions),	100%
Contrat de ville (5 % des actions qui contribuent à la réduction du CO2)	5% 95%
Dépenses diverses de cohésion sociale (maintenance, achat fournitures...).	100%
Autres dépenses de cohésion sociale , prévention santé....	100%
Subventions versées aux associations de prévention spécialisée (APASE, CODASE)	5% 95%
Prévention de la délinquance	100%
Frais déplacements - dispositif mémoire et citoyenneté	100%
Locations immobilières (hébergement provisoire des personnes sans ressources)	100%
Frais de gardiennage	100%

Les subventions versées aux associations de prévention spécialisée (APASE, CODASE) sont classées « Favorables » à hauteur de 5% au titre des actions de décarbonation mises en place par les structures (mobilités douces, réduction des consommations énergétiques, réduction des déchets...).

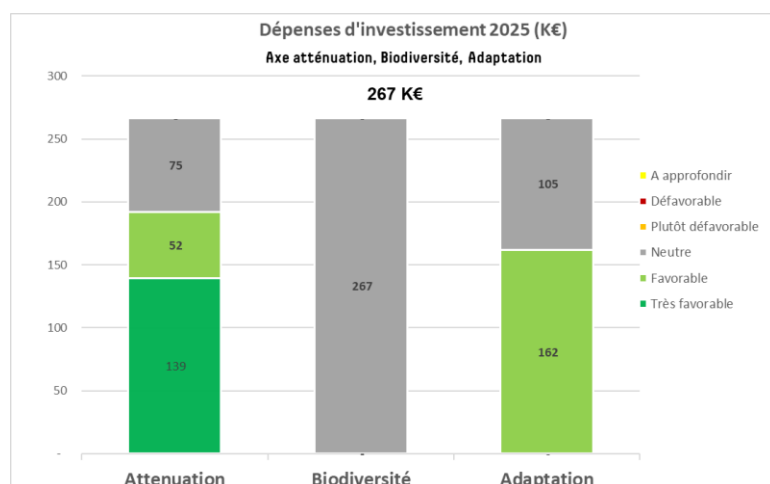
Les dépenses d'action sociale sont classées « Neutres », notamment lorsqu'elles concernent de la masse salariale.

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION

Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :



Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :

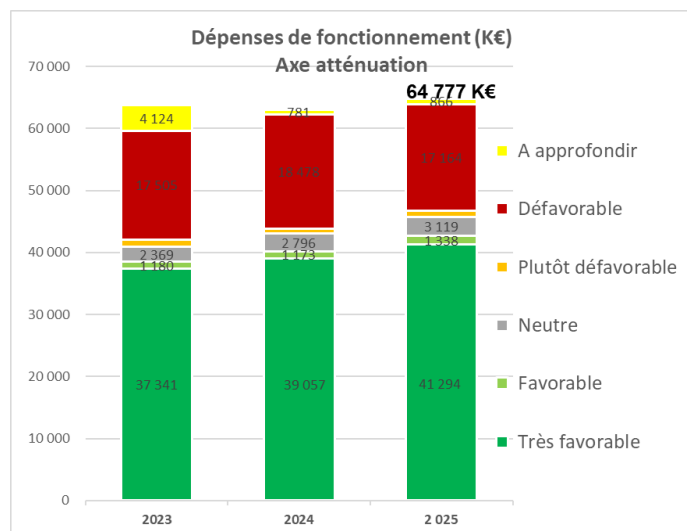


INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation			Biodiversité		Adaptation	
Financement de projets visant à accompagner les plus fragiles dans les changements nécessaires en matière de transition écologique (Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions)	56%	14%	30%		100%	58%	42%

- **Axe atténuation** : Les projets inscrits sur l'axe « Soutenir des actions d'éducation populaire en lien avec les enjeux des transitions », sont classés « Très favorables » ou « Favorables ».

1.6 MISSION MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACES PUBLICS

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



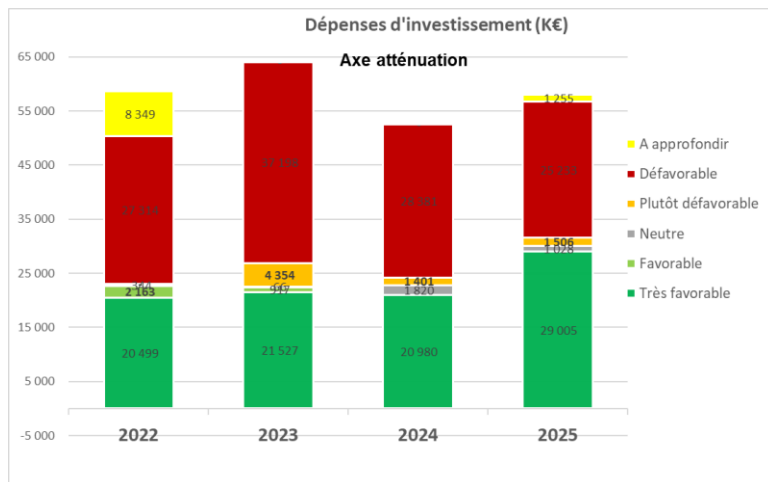
FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)		Atténuation	
Participation au SMMAG	24,5M€	100%	
Entretien chaussée & Signalisation horizontale (30% : part piétons et cycles 70% : part voitures)	2,4M€	30%	70%
Electricité (garantie origine renouvelable) pour les bâtiments techniques	1,0M€	100%	
Plan Canopée (végétalisation)	1,0M€	100%	
Politique cyclable	0,4M€	100%	
Chauffage urbain des bâtiments techniques (80% ENR, 20% fossile)	0,1M€	80%	20%
Locations immobilières, frais gardiennage, contrats prestations services	0,8M€	100%	
Entretien dépendances vertes & bleues	1,6M€		100%
Entretien ouvrages d'art et de protection contre risques naturels	1,6M€		100%
Carburant, entretien et maintenance des véhicules	0,9M€		100%
Dépenses diverses (nettoyage, chauffage, maintenance...) réalisées pour les bâtiments techniques et la station mobile	0,3M€		100%
Transfert RD38 (entretien)	0,4M€		100%
Système d'exploitation hypervision	0,1M€		100%
Subvention versée au budget annexe stationnement	1,4M€	4%	96%

Les dépenses en faveur des mobilités douces (transport en commun, participation versée au SMMAG, politique cyclable, piétonnisation), de la végétalisation (Plan Canopée) sont classées « Très favorables ». De même, les dépenses liées aux énergies renouvelables (électricité, chauffage).

Les dépenses d'entretien, maintenance, GER de voirie (bitume issu du pétrole), de carburant et entretien des véhicules sont classées « Défavorables ».

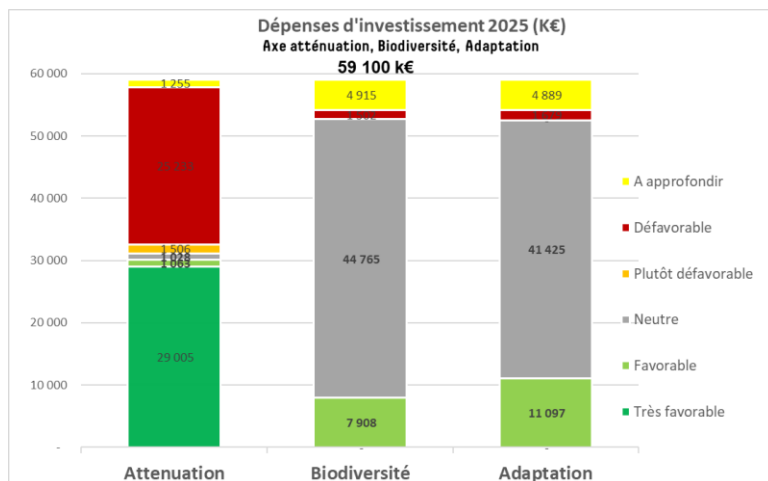
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION

Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :



Les dépenses classées « A approfondir » sont en augmentation en 2025, car elles concernent les titres de participation versés à la SPL Stationnement pour 1.2 M€.

Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



La participation versée au SMMAG pour 3.7 M€, est classée « Très favorable » sur l'axe atténuation. Elle est classée « A approfondir » sur les axes Biodiversité et Adaptation, car elle nécessite une analyse complémentaire.

La grille d'analyse ci-dessous a été élaborée en collaboration avec la Direction Maîtrise d'Ouvrage de l'espace public :

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025		Critères	M€	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
GER voirie et rénovation EP		Piétonnisation et désimperméabilisation	8,4M€	20%	100%	100%
		Entretien		80%		
Plan canopée		Plantation d'arbres et arbustes, réduit les GES	4M€	100%	100%	100%
Réseau cycles (chronovélo, pistes cyclables...)	Chronovélo et reseau cyclable	Favorise les modes actifs, réduit les GES	14,8M€	100%	5%	5%
	Stationnement cycles	Part avec artificialisation			80%	80%
	Ouvrages d'art cycles	Part sans artificialisation			15%	15%
	GER du réseau cyclable	Part avec végétalisation				
Réaménagement d'espaces publics d'intérêt local Ex : Saint Martin d'Hères, Grenoble, Saint Martin Le Vinoux, Vaulnaveys...		Part voirie	7,3M€	40%	80%	75%
		Favorise les modes actifs, réduit les GES Part végétalisation et désimperméabilisation,		60%	20%	25%
OA ouvrages d'arts		Ouvrages d'art = GER	9,8M€	100%	100%	100%
		Ouvrages protection risques naturels (OPRN) =résilience		100%	100%	100%
Autres dépenses :						
Mobilités Transport en commun SMMAG, ferroviaire...		Participation SMMAG	3,7M€	100%	100%	100%
		Dépenses liés aux mobilités ferroviaires	0,7M€	100%	100%	100%
		Tires de participation SPL Stationnement	1,2M€	100%	100%	100%
Véhicules		Véhicules voirie	0.2M€	63%	100%	100%



- **Axe Atténuation** : Les dépenses en faveur des mobilités douces (transport en commun politique cyclable, piétonnisation), de la végétalisation (Plan Canopée), sont classées « Très favorables ».

Les dépenses liées aux travaux d'aménagement des espaces publics, notamment les dépenses de voirie, de GER et maintenance, de petit GER (entretien des routes) avec utilisation de bitume issu du pétrole, de renouvellement des équipements sont classées « Défavorables ».

Les dépenses de l'opération GER et rénovation des espaces publics sont classées « Plutôt défavorables » à hauteur de 20% ; pour la partie piétonnisation, mobilités douces et pour la désimperméabilisation.

- **Axe Biodiversité** : Les dépenses contribuant à la végétalisation, la désimperméabilisation, la gestion des eaux pluviales, le rétablissement des continuités écologiques sont classées « Favorables ».

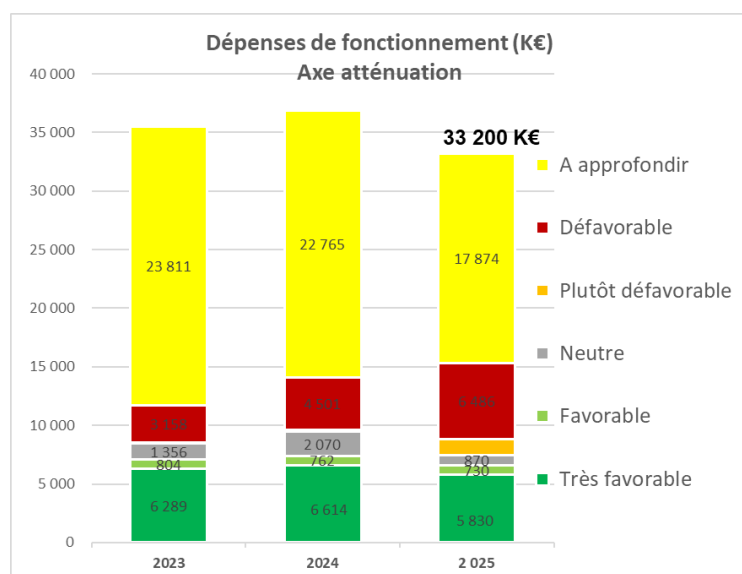
Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation avec un impact négatif sur la biodiversité.

- **Axe adaptation** : Les dépenses contribuant à la végétalisation et à la désimperméabilisation, la gestion des eaux pluviales, ainsi qu'à la réduction des îlots de chaleur urbains (ICU) sont classées « Favorables ».

Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation et ne proposent pas de solution d'adaptation.

1.7 MISSION CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTENUATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION

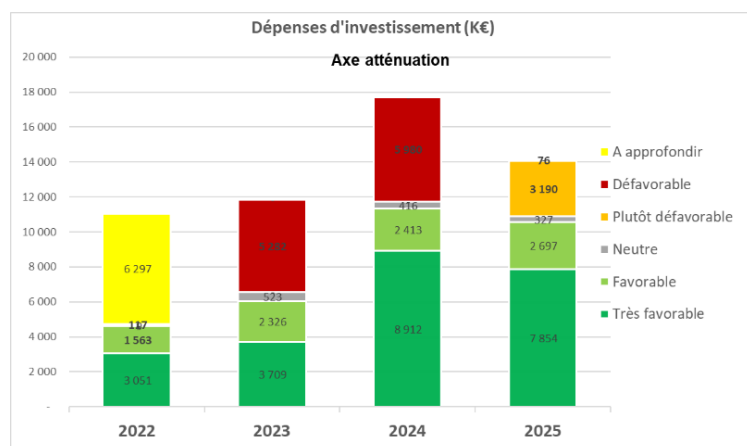


Les dépenses classées « A approfondir » sont en diminution suite à la décision de cotation « Défavorable » de la participation « Eaux pluviales » versée au budget annexe Assainissement au titre de la compétence Eaux pluviales (3.1 M€). A l'inverse, les dépenses classées « Défavorables » sont en augmentation.

La participation versée au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) est classée « A approfondir » pour 17.9 M€. Des données complémentaires sont nécessaires pour qualifier plus précisément cette participation.

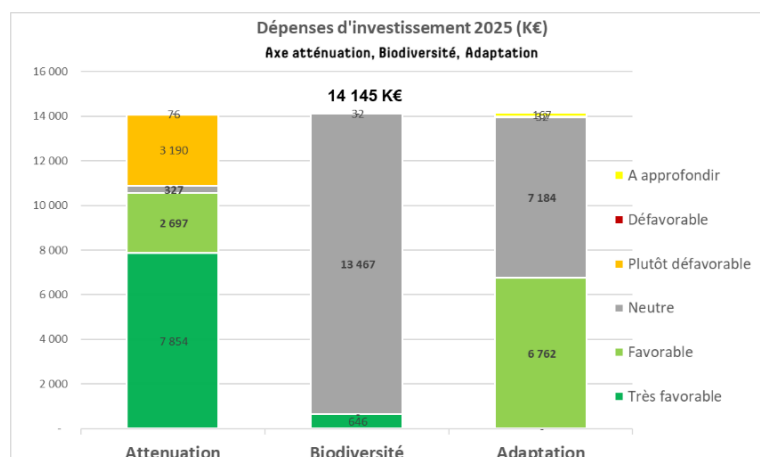
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION

Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :



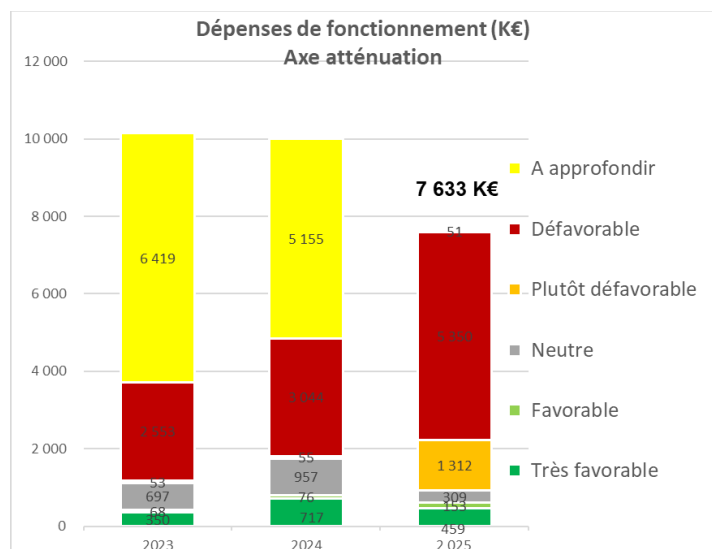
Les travaux réalisés sur les réseaux d'Eaux pluviales sont classés « Plutôt Défavorables » en 2025 (pour 3.2 M€) sur l'axe atténuation.

Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



1.7.1 Programme Cycle de l'eau

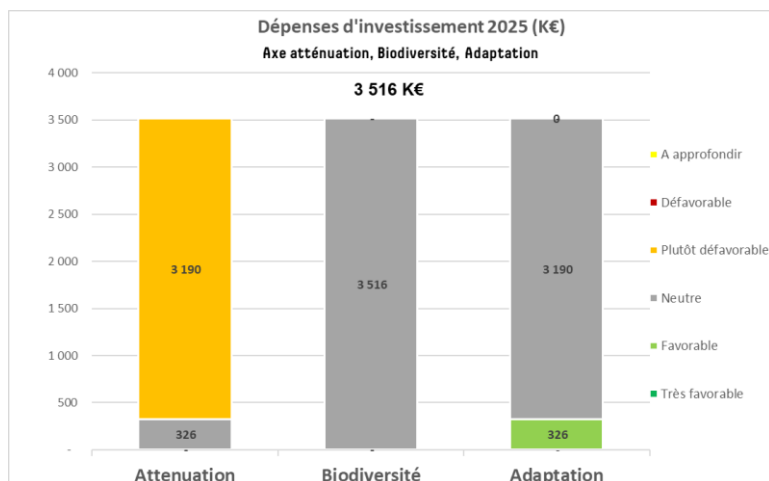
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) – AXE ATTENUATION



Les dépenses classées « A approfondir » sont en diminution suite à la cotation « Défavorable » de la participation « Eaux pluviales » versée au budget annexe Assainissement au titre de la compétence Eaux pluviales (3.1 M€). A l'inverse, les dépenses classées « Défavorables » sont en augmentation.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025	(hors masse salariale)	Atténuation
Subvention versée au budget annexe GEMAPI (13% : Gestion milieux aquatiques, 87% : protection des inondations)		13% 87%
Dépenses de Tarification sociale		100%
Subvention au Comité local de l'eau (animation, prévention)		100%
Entretien des poteaux de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI)		100%
Mise en œuvre de la compétence Eaux pluviales par le budget annexe assainissement		100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION

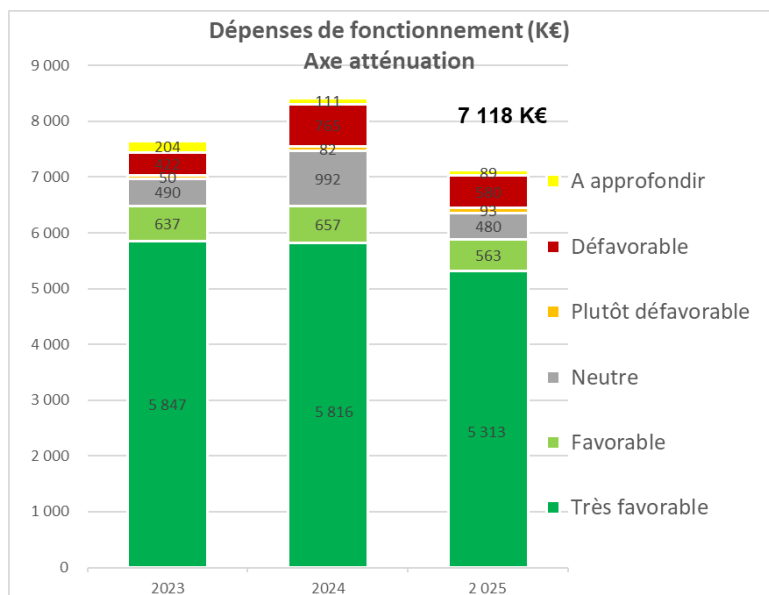


Les dépenses d'installation et remplacement des bornes défectueuses de défense extérieure contre les incendies sont classées « Favorables » sur l'axe adaptation (0.3 M€).

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau pluviale	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Installation et remplacement des bornes défectueuses de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI)	100%	100%	100%

1.7.2 Programme Energie

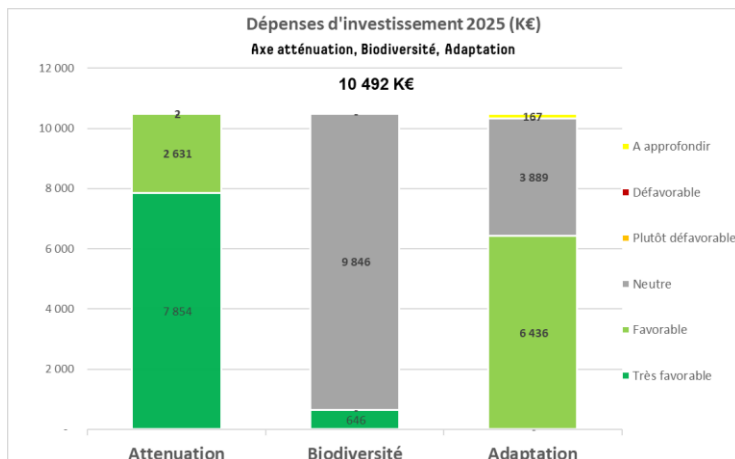
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses sont en diminution en 2025, notamment les aides versées pour la qualité de l'Air et l'accompagnement ZFE (classées « Très favorables »).

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Accompagnement au changement des pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique	100%
Plan climat	100%
Accompagnement à la ZFE : convention de groupement mise en place de la ZFE sur le territoire, dispositif d'accompagnement des habitants touchés par la mise en place de la ZFE.	100%
Qualité de l'air en lien avec la Prime Air Bois (campagne de communication, enquête stratégique)	100%
Consommation d'électricité sur site (garantie origine renouvelable) pour les bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE)	100%
Prestation de mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat vélo	100%
Accompagnement copropriétés et maisons individuelles dispositif Mur Mur	100%
Prestation d'accompagnement pour l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE)	100%
Fonds de la fédération nationale pour l'accompagnement au changement de pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique (reversement aux communes)	100%
Dépenses en lien avec l'opération qualité de l'air (dont cotisation ATMO)	100%
Maintenance des bornes de recharge	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



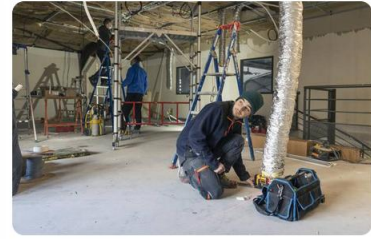
INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Dispositifs Mur Mur (copropriétés, maisons individuelles)	100%	100%	100%
Dispositifs Mur Mur (TPE, PME)	100%	100%	100%
Financement des énergies renouvelables (fonds de chaleur....)	100%	100%	100%
Prime Air Bois	100%	100%	100%
Aides à l'achat de vélos	100%	100%	100%
Aides versées pour la rénovation énergétique des PME	100%	100%	100%
Fonds de concours transition versé aux communes (PFFS)	100%	100%	100%
Fonds de concours piscines versé aux communes	100%	100%	100%
Accompagnement à la ZFE : aides versées aux particuliers selon les conditions de ressources du foyer pour le renouvellement de leur véhicule	100%	100%	100%
IRVE (installation de recharge de véhicules électriques) : raccordement électrique et pose de bornes	100%	100%	100%
Etude de planification énergétique : révision du schéma directeur de l'énergie	100%	100%	100%



Isoler ma maison avec Mur Mur



Isoler une copropriété avec Mur Mur

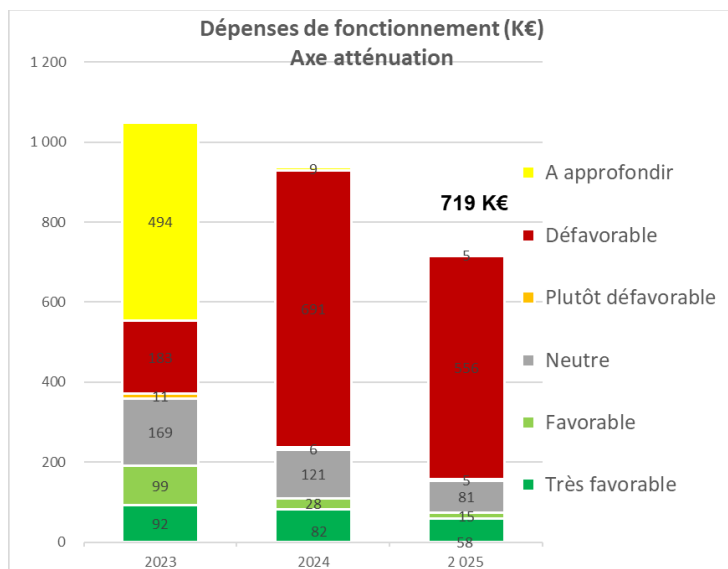


Mur Mur pour les entreprises et les associations

- **Axe atténuation** : Les aides Mur Mur versées pour isoler les logements, les copropriétés, les PME et associations sont classées « Très favorables »
- **Axe Biodiversité** : Les dépenses sont classées « Neutres », car elles n'ont pas d'impact sur les sols, puisqu'il s'agit d'une réhabilitation de bâtiments existants, sans espaces extérieurs.
- **Axe Adaptation** : Les aides Mur Mur sont classées « favorables » au titre des matériaux biossourcés utilisés pour l'amélioration du confort thermique en été.

1.7.3 Programme Services publics funéraire et divagation animale

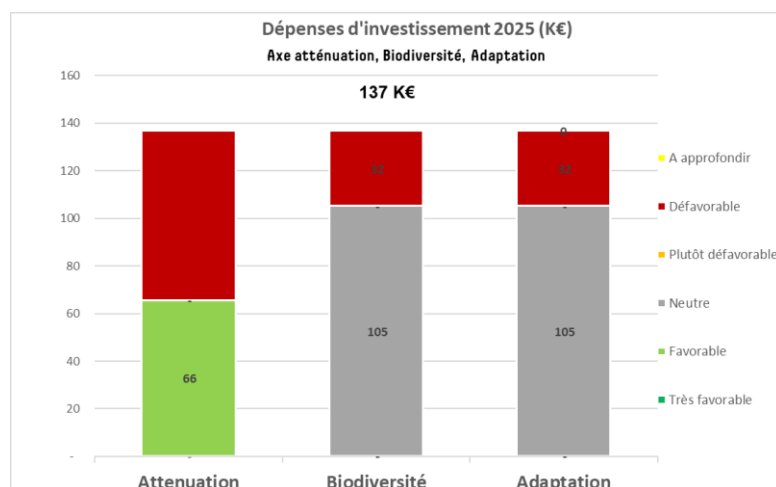
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses classées « A approfondir » en 2023 concernent le contrat de gestion de la lutte contre la divagation animale, désormais classé « Défavorable » pour 400 K€ /an.

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Frais d'organisation de la journée de la transition funéraire.	100%
Soutien aux associations de lutte contre la divagation animale	100%
Etude amélioration rejet des eaux à la fourrière animale	100%
Paieement de la taxe foncière du bâtiment crématorium	100%
Contrat de gestion de la lutte contre la divagation animale (récupération d'animaux sur la voie publique, soin animaux...)	100%
Entretien du cimetière	100%

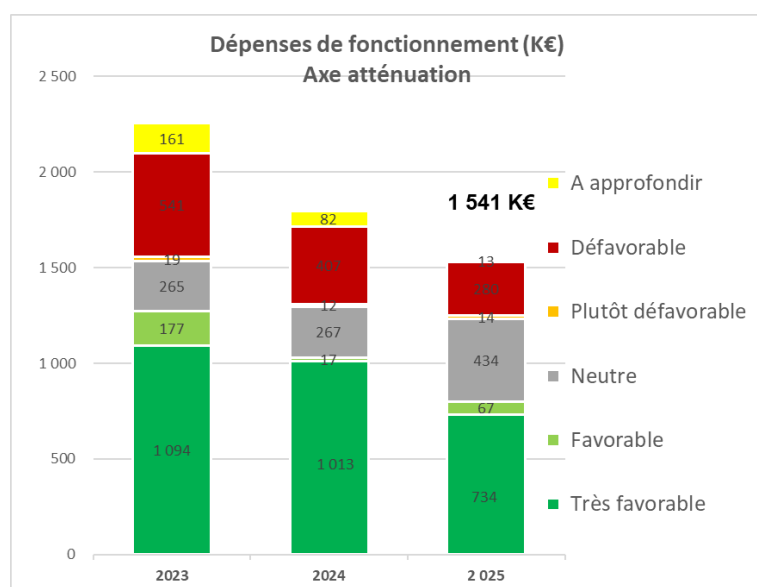
SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux d'aménagement dans les allées du cimetière	100%	100%	100%
Mise en place tri au cimetière intercommunal	100%	100%	100%
Etude : projet d'extension cimetière naturel	100%	100%	100%
Travaux de réfection des fours du crématorium	100%	100%	100%
Etude associée aux travaux de récupération de la chaleur du crématorium	100%	100%	100%
Crématorium intercommunal : solde biens de retour (fin de contrat DSP)	100%	100%	100%
Travaux d'entretien au chenil	100%	100%	100%
Travaux d'agencements à la fourrière animale	100%	100%	100%

1.8 MISSION ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, MONTAGNE ET FORETS

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



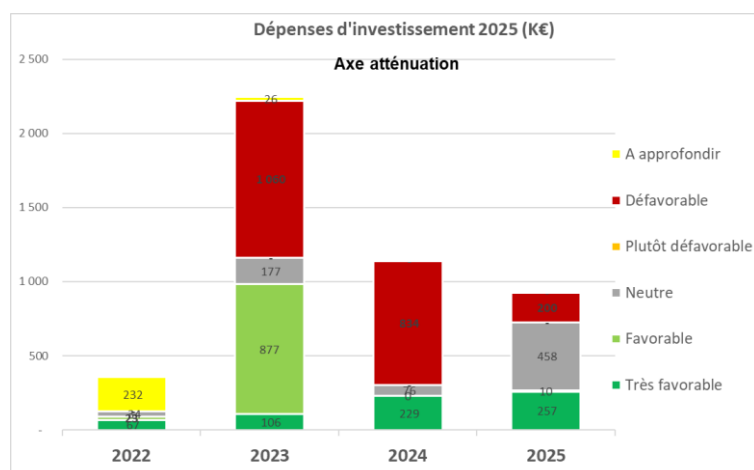
Les dépenses totales sont en diminution, depuis 2023, notamment certaines dépenses classées « Très Favorables » : programme food trail, agriculture et transition alimentaire,

FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation	
Soutien aux associations pour l'éducation à l'environnement (dont défis des écoles)	100%	
Agriculture et transition alimentaire pour PAIT, opération mois de la transition alimentaire, soutien au pôle agro-alimentaire et agriculture péri-urbaine	100%	
Soutien aux associations Trame verte et bleue	100%	
Forêts et filières bois	100%	
Programme Food trail (pour un changement des comportements alimentaires)	100%	
Dispositif montagne (cotisations aux PNR et espace Belledone).		100%
Taxe foncière du bâtiment syndicat mixte des abattoirs, subvention versée « accouité », dépenses liées au plan de prévention du bruit		100%
Participation versée au Syndicat mixte des abattoirs (bâtiment énergivore).		100%

Le soutien à la filière viande est classé « Défavorable » concrétisé par le versement d'une participation au Syndicat mixte des abattoirs.

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION

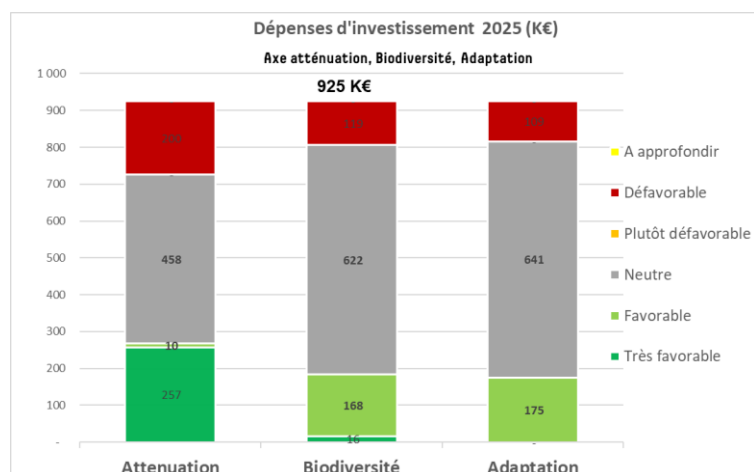
Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :



Les dépenses classées « Défavorables » sont en diminution. En 2023, elles concernaient l'acquisition du bâtiment « taille bavette » pour 0,7 M€ et les travaux réalisés dans les locaux du Syndicat mixte des abattoirs, (aménagement de la salle de découpe) pour 0,3 M€.

En 2025, les travaux d'aménagement site de la Taillat (réhabilitation d'une grange agricole) sont classés neutres pour 0.3 M€.

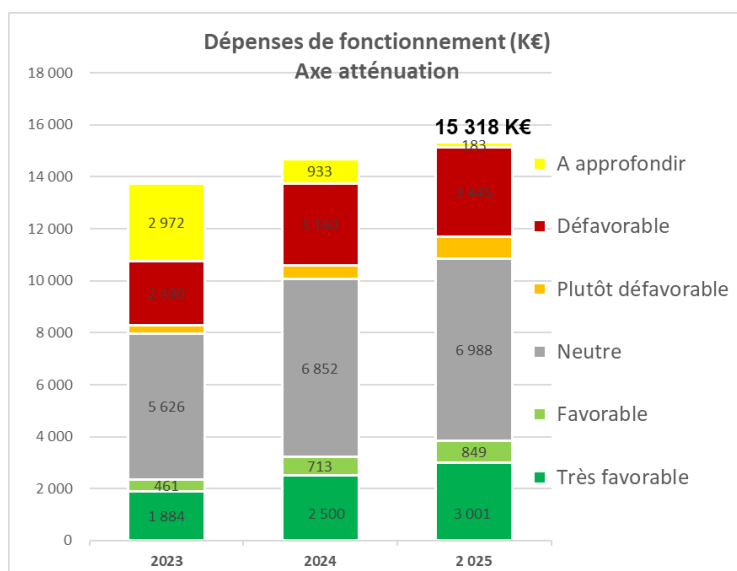
Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux			
Travaux d'aménagement site de la Taillat (plantations, marres, parcelles...)	100%	60% 40%	60% 40%
Travaux d'aménagement site de la Taillat (réhabilitation d'une grange agricole)	100%	100%	100%
Syndicat mixte des abattoirs : travaux réalisés sur le dégrilleur	100%	100%	100%
Création d'une route forestière à Haute Jarrie	100%	40%	100%
Travaux d'aménagement à la ferme du murier	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Agriculture et transition alimentaire : subventions pour appel à projets sous conditions environnementales, aides aux agriculteurs pour l'adaptation au changement climatique, aides à l'installation agricole...	100%	60% 40%	60% 40%
Dispositifs montagne : frais d'études (pastoralisme, gestion durable, ...)	100%	100%	100%
Subventions pour les jardins Bio partagés	100%	100%	100%

1.9 MISSION RESSOURCES METROPOLITAINES

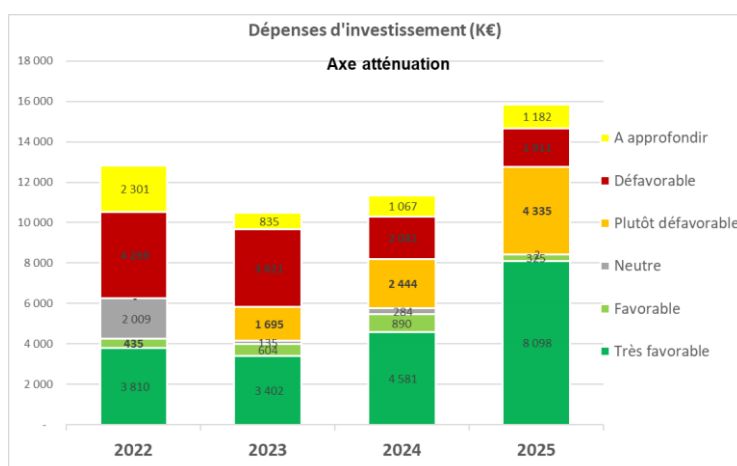
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



Les dépenses totales sont en augmentation en 2025, ce qui engendre une hausse des dépenses de masse salariale réaffectées.

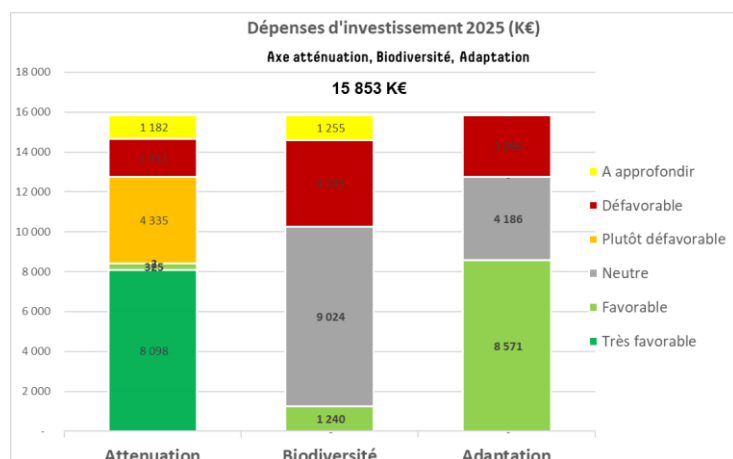
SECTION D'INVESTISSEMENT - AXE ATTENUATION - BIODIVERSITE - ADAPTATION

Axe atténuation (évolution 2022- 2025) :



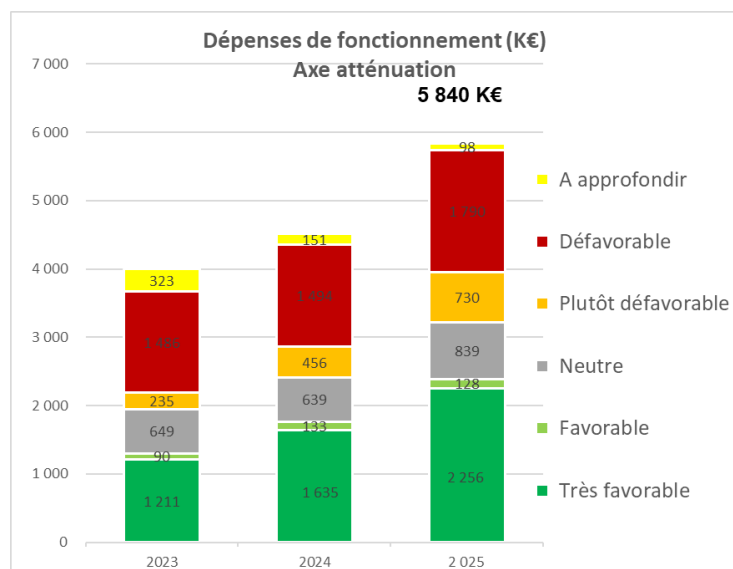
Les dépenses sont en augmentation en 2025, en raison des frais d'études et travaux de construction du futur siège métropolitain (6.9 M€ en 2024, 12.4 M€ en 2025).

Axes : atténuation – Biodiversité – Adaptation (2025) :



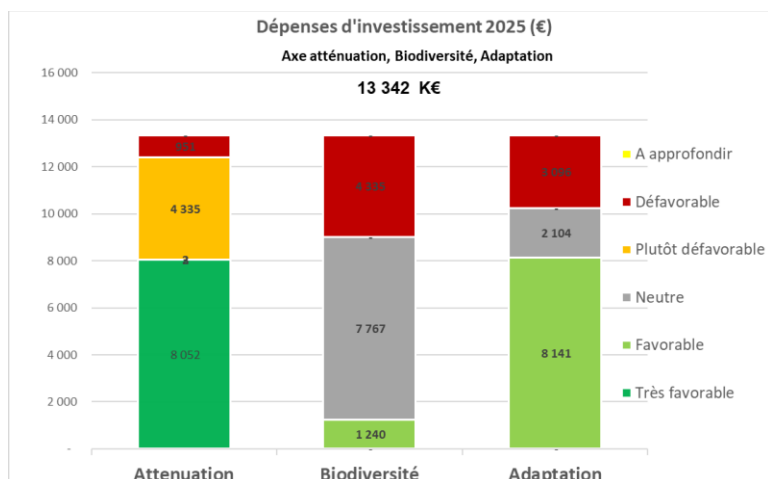
1.9.1 Programme Locaux administratifs

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)		Atténuation	
Marchés d'électricité (garantie origine renouvelable),		100%	
Chauffage urbain (81% de chauffage EnR&R).		80%	20%
Taxe foncière sur les bâtiments, frais de gardiennage, locations immobilières (Caserne de Bonne...), eau et assainissement			100%
Entretien et maintenance des bâtiments			100%
Nettoyage			100%
Charges locatives et de copropriétés			100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Entretien maintenance :			
Gros Entretien Réparations (GER) de l'ensemble des bâtiments métropolitains (Malraux, Le Président, Edith Thomas, La Chantourne, Chanrion, Marie Reynoard...)	100%	100%	100%
Travaux bâtiments :			
Etudes et travaux : Futur siège métropolitain	65% 35%	10% 55% 35%	65% 10% 25%
Travaux électriques et informatiques sur le local Mission funéraire Poisat	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Mobilier de bureau	7% 2e main 93% Neuf	100%	100%
Achats de vélos électriques, vélo cargos	100%	100%	100%

Précisions sur la cotation réalisées des Etudes et travaux du futur siège métropolitain (12,4 M€ de dépenses en 2025) :



- Axe Biodiversité : les dépenses classées « Favorables » sont estimées à 10% du projet

Comme par exemple : la végétalisation des espaces verts, la plantation de 25 arbres, la conservation d'espaces de pleine terre à 45% de la surface totale (4600 m²), les toitures végétalisées (950 m²), la préservation des éléments naturels existants, les solutions de prise en compte des espèces du bâti (cavités, nichoirs, gîtes, etc.), le respect des continuités écologiques, le diagnostic biodiversité réalisé.

Les dépenses liées à l'extension avec artificialisation des sols sont classées « Défavorables » pour 35% du projet (7050 m² pour une surface totale de 20890 m²).

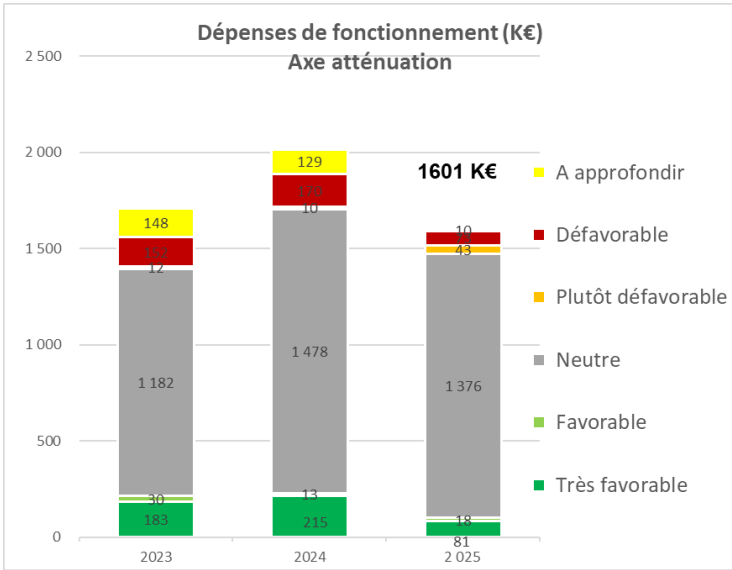
- Axe adaptation : les dépenses classées « Favorables » sont estimées à 65% du projet

Comme par exemple : la végétalisation, les toitures végétalisées (950 m²), la désimperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales (zéro rejet dans le réseau d'assainissement, taux imperméabilisation 57%, 536m² dispositifs infiltrations / pluie trentennale, bassins de rétention), les travaux, équipements et matériaux contribuant au confort d'été (haute Isolation thermique, protections solaires, triple vitrage, bâtiment blanc, énergie renouvelable: panneaux photovoltaïques, cloacothermie : rafraîchissement passif....).

Les dépenses sans critère d'adaptation, sont classées « Défavorables » pour 25% du projet.

1.9.2 Programme Ressources Humaines

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025

(hors masse salariale)

Atténuation

Déplacements réalisés dans le cadre de formations avec l'utilisation des transports en commun ou du train (marché billetterie)

Déplacements (marché billetterie)

Formations (2% : en faveur de la transition)

Assurances

Dispositif Bouger au Travail

Dépenses liées à l'opération management organisationnel

Achat de petites fournitures, vêtements de travail

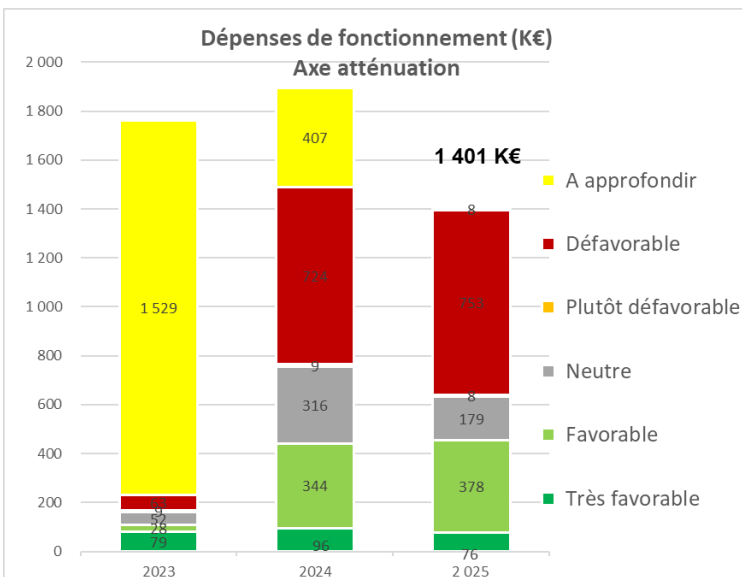
Achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel

Mise sous pli courrier (Yello, fiches de paie....)

Atténuation			
TC			
	Train	Hotel	Voiture, avion
	55%	40%	5%
	2%	98%	
		100%	
		100%	
		100%	
			100%
			100%
			100%

1.9.3 Programme Communication

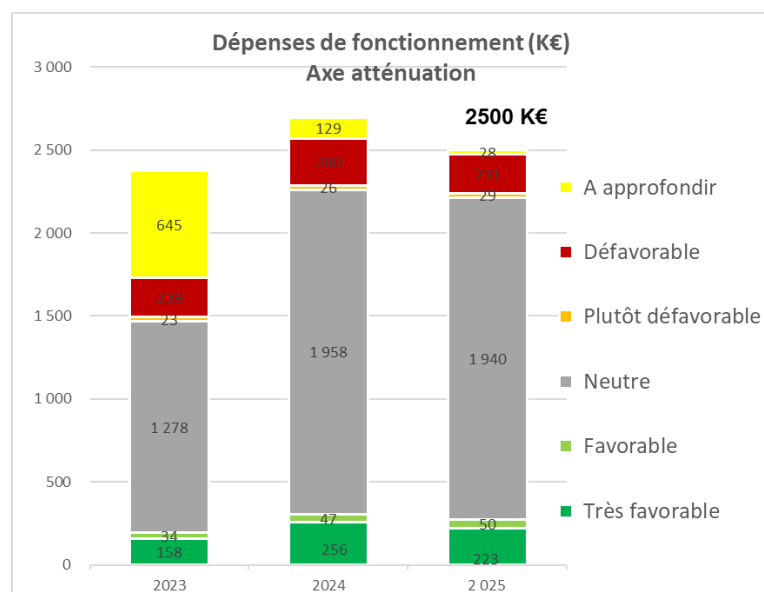
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Journal Métropole Mag Au titre de la sensibilisation à l'environnement	100%
Dépenses liées l'organisation du Libé Tour et autres réceptions événements en lien avec la transition	100%
Partenariats avec les radios locales et TéléGrenoble.	100%
Partenariats avec les clubs sportifs (FCG Rugby, GF 38, GMH 38 Hockey).	100%
Actions de communication ne générant pas de déplacement	100%
Événementiels (dont 10 ans de la Métro) générant des déplacements	100%

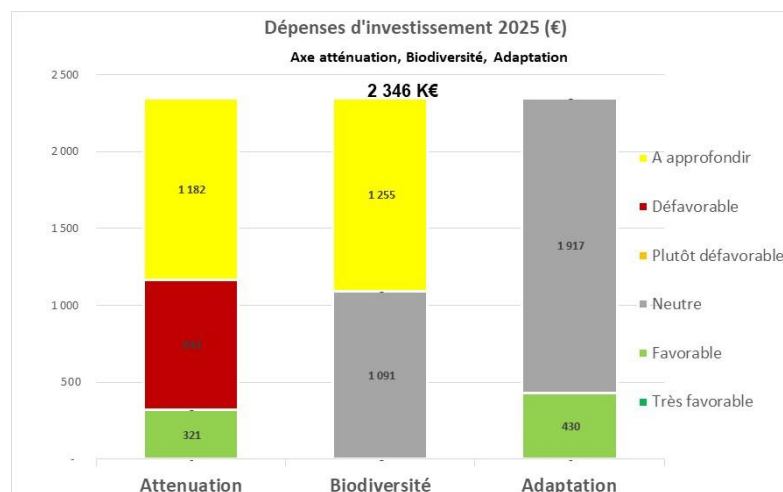
1.9.4 Programme Systèmes d'information

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Infogérance, maintenance des applications et du matériel informatique, licences abonnements...	100%
Télécommunications	100%
Achats de fournitures informatiques (adaptateurs, claviers, souris...).	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE - ADAPTATION

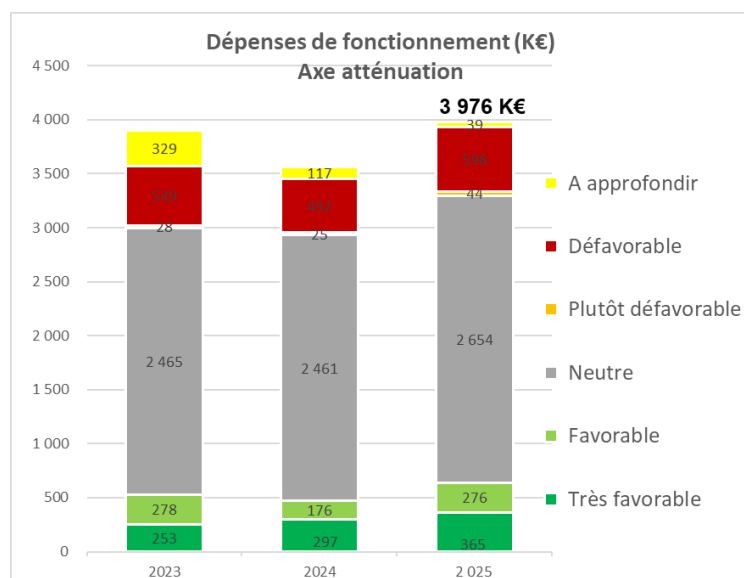


INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Dépenses informatiques			
Matériel informatique ou téléphonie	20% 2e main	100%	100%
Logiciels, applications, licences ...	80% Neuf	100%	100%
Datacenters	100%	100%	100%
Plan de reprise	20%	100%	100%
Site internet de la Métropole	80%	100%	100%

- **Axe Atténuation et biodiversité** : les dépenses relatives aux logiciels, applications et licences sont classées « à approfondir », car elles nécessitent une analyse complémentaire, il est envisagé d'étudier la structure des logiciels afin de valoriser les logiciels éco conçus dans la catégorie favorable

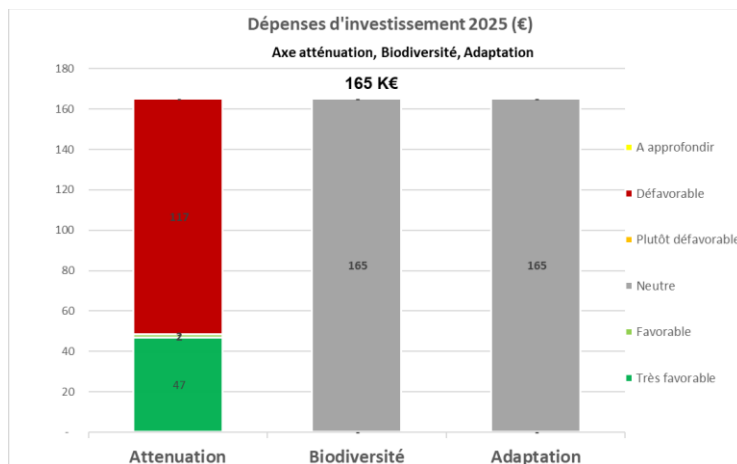
1.9.5 Moyens collectifs

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris masse salariale) - AXE ATTENUATION



FONCTIONNEMENT - ANNEE 2025 (hors masse salariale)	Atténuation
Frais divers en lien avec la neutralité carbone	100%
Dépenses de réception (buffet végétarien)	100%
Achat de fournitures administratives (papier recyclé, catalogue restreint...)	100%
Etude baromètre des transitions et financement chaire territoire en transition	100%
Assurances	100%
Abonnement bibliothèque numérique	100%
Conseil juridique, frais de contentieux	100%
Conseil en gestion de la dette, frais d'affranchissement, cotisations France Urbaine, ADCF...	100%
Achat de petites fournitures et équipements, achats vêtements de travail	100%
Entretien et maintenance du matériel roulant, carburant	100%
Fournitures petit équipement	100%
Frais alimentation et réceptions	100%

SECTION D'INVESTISSEMENT – AXE ATTENUATION – BIODIVERSITE – ADAPTATION

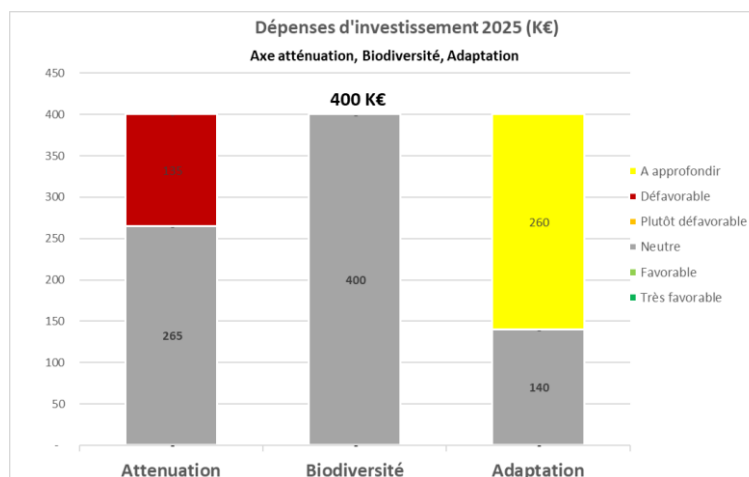


INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Mobilier de bureau	7% 2e main	100%	100%
Achats de vélos, vélos électriques, vélos cargos...	83% Neuf	100%	100%
Achats de matériel neuf	100%	100%	100%
Petits aménagements divers (bâtiments, véhicules...)	100%	100%	100%

2. BUDGETS ANNEXES

L'analyse des dépenses des budgets annexes ne porte que sur la section d'investissement
Réalisée pour la 1^{re} fois en 2024 sur l'axe atténuation, elle a été étendue à l'axe Biodiversité et Adaptation en 2025.

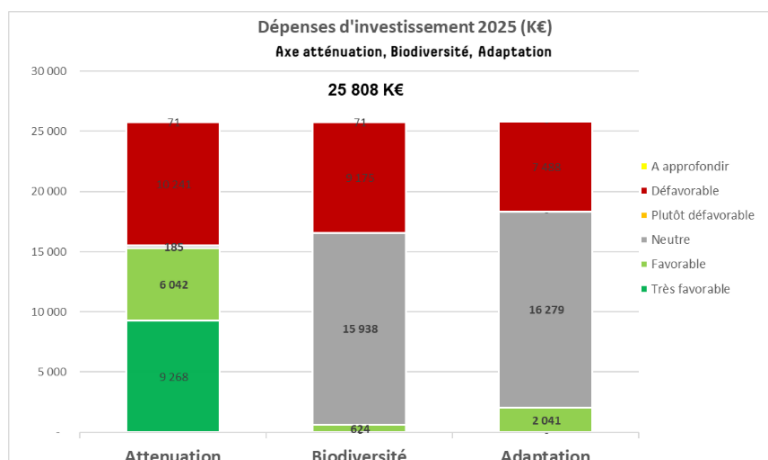
2.1 LOCAUX ECONOMIQUES



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Entretien, maintenance, divers agencements des bâtiments	100%	100%	100%
Travaux rénovation thermique Pole R (sans gain énergétique)	100%	100%	100%
Autres dépenses sans impact :			
Achats immobilier (local d'activité)	100%	100%	100%

L'acquisition d'un local d'activités fait l'objet d'une cotation « A approfondir » car une analyse complémentaire doit être réalisée sur les normes de construction (isolation, ventilation, structures d'ombrages...).

2.2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS



Atténuation : méthode I4CE

Le traitement des déchets



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

	Atténuation			Biodiversité			Adaptation		
Travaux, entretien maintenance :									
Travaux construction du centre de tri Athanor	100%			1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Travaux construction Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique Athanor	10%	80%		1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Travaux UIVE actuel (fosse Athanor)			100%		100%			100%	
Travaux amélioration des déchèteries et du système de tri	80%	12%	8%	5%	95%		30%	70%	
Travaux construction du centre de compostage de Murianette	100%			1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Travaux construction de l'unité de méthanisation au centre de compostage de Murianette	100%			1%	49%	50%	5%	47,5%	47,5%
Autres dépenses :									
Dépenses liées à la collecte : points d'apport volontaire	75%		25%		100%			100%	
Dépenses liées à la collecte des secteurs	50%		50%		100%			100%	
Acquisition de véhicules ou bennes à ordures ménagères		80%	20%		100%			100%	
Dépenses liées à la prévention des déchets	100%			100%				100%	

- **Axe Atténuation** : Les dépenses liées aux travaux de construction sont classées « Défavorables », sauf pour :

- le centre de tri où elles sont classées « Favorables » pour le critère tri, recyclage.
- l'usine d'incinération et de valorisation énergétique, elles sont classées « Favorables » au titre de la valorisation énergétique à hauteur de 10%, correspond à la quote-part des travaux réalisés pour la valorisation énergétique
- le centre de compostage, l'unité de méthanisation de Murianette, où elles sont classées « Très Favorables » au titre de la valorisation organique.
- les déchetteries où elles sont classées « Très favorables » au titre de la valorisation organique à hauteur de 80% et « Favorables » au titre de la valorisation énergétique à hauteur de 12%.

Les dépenses liées à la collecte sont classées « Très favorables » au titre du tri, recyclage et « Défavorables » au titre de l'enfouissement.



- Axe Biodiversité : Les dépenses de construction contribuant à la végétalisation et à la désimperméabilisation, à la gestion des eaux pluviales, au rétablissement des continuités écologiques sont classées « Favorables ».

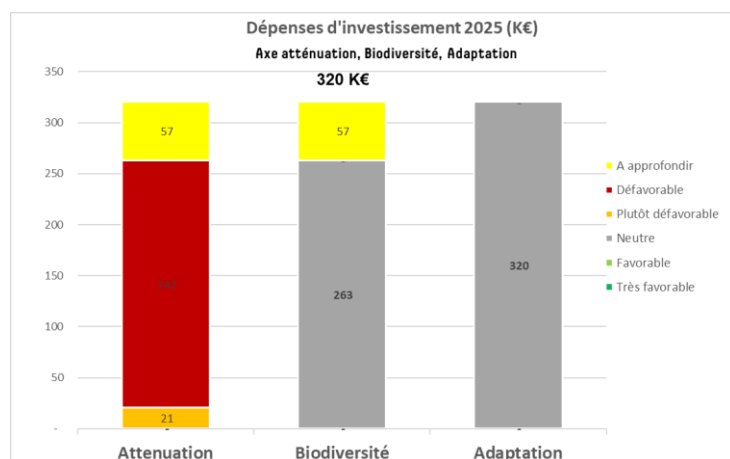
Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation avec un impact négatif sur la biodiversité.

Les dépenses liées à la collecte ou au matériel roulant sont classées « neutres ».

- Axe adaptation : Les dépenses contribuant à la végétalisation et à la désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales, la résilience sont classées « Favorables ».

Les dépenses sont classées « Neutres » si elles ne génèrent pas d'artificialisation supplémentaire et « Défavorables » si elles génèrent une artificialisation et ne proposent pas de solutions d'adaptation.

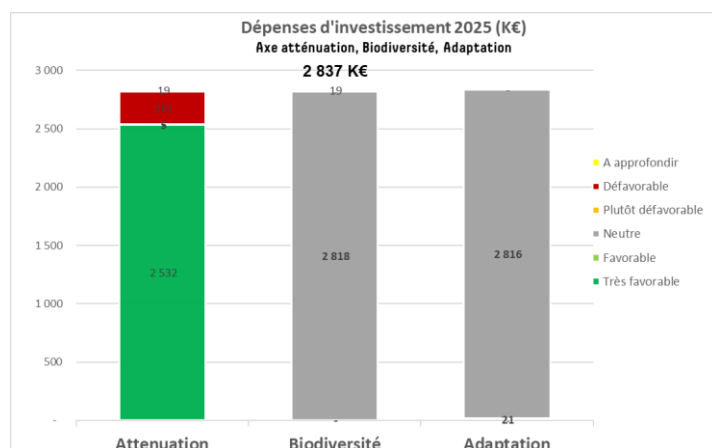
2.3 STATIONNEMENT EN OUVRAGES



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux entretien et sécurisation des parkings (3 quartiers, Arlequin Villeneuve, les Géants, Gervasoti, Montorge, stade des Alpes)...	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Application informatique	100%	100%	100%
Remplacement des panneaux, téléjalonnement dans les parkings	100%	100%	100%

2.4 RESEAUX DE CHALEUR



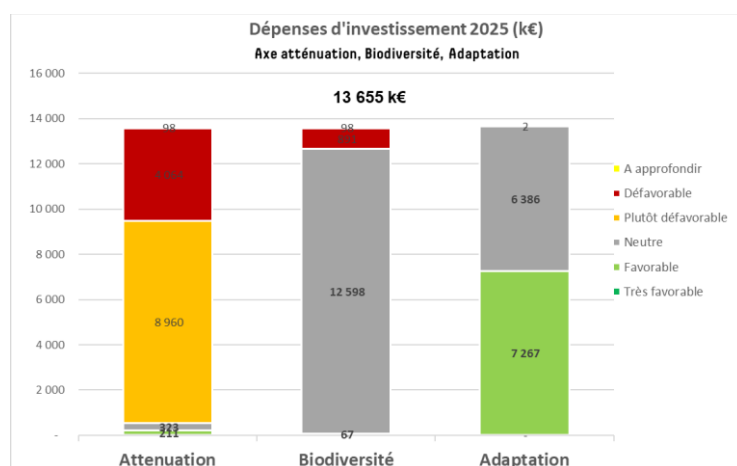
Axe atténuation : cotation des réseaux de chaleur :

	Très favorable	Défavorable	
Gières	77%	23%	77% chaufferie bois
Fontaine	83%	17%	83% chaufferie bois + gaz 17%
Pont de Claix	82%	18%	82% Bio masse & biocombustible + gaz 18%
Meylan	85%	15%	85% en énergie renouvelable
Bio Max	100%		NUP : 100% combustible renouvelable (cogénération)
Poterne	100%		100% bois

INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux :			
Travaux amélioration et extension des réseaux de chaleur	ENR 100%	100%	100%
Travaux chaufferie Poterne (transformation chaudière fossile en biomasse)	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Etude faisabilité réseaux de froid	100%	100%	100%
Application informatique	100%	100%	100%

2.5 REGIE DE L'EAU POTABLE



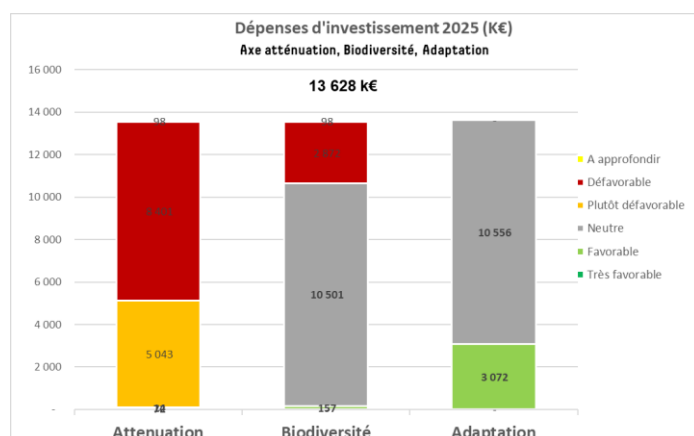
INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux :			
Travaux de sécurisation interconnexions	100%	100%	100%
Travaux d'amélioration des réseaux pour éviter les fuites d'eau	100%	100%	100%
Travaux - gestion patrimoniale (renouvellement, renforcement)	100%	80%	100%
Travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Frais d'études travaux gestion patrimoniale	100%	100%	100%
Acquisition véhicules, engins techniques diesel	100%	100%	100%
Achat matériel, outillage, compteurs...	100%	100%	100%

- **Axe Atténuation** : les dépenses de réparations de fuites ou de renouvellement de vannes et branchements, permettant d'éviter les fuites d'eau sont classées « Plutôt défavorables ».

- **Axe Adaptation** : les dépenses contribuant à améliorer la résilience et la continuité du service public en cas d'aléas climatiques sont classées « favorables ».

2.6 REGIE D'ASSAINISSEMENT



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

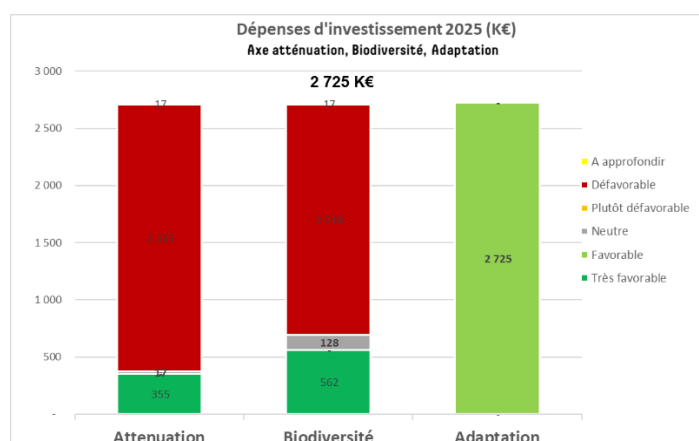
	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux, entretien maintenance :			
Travaux locaux techniques (construction d'un centre technique d'assainissement à Echirolles Politzer)	100%	20% 80%	30% 70%
Travaux de renouvellement ou renforcement des réseaux	100%	100%	100%
Travaux de mise en conformité, résorption des points noirs	100%	100%	100%
Travaux de construction d'une nouvelle unité (temps de pluie) à la station Aquapole	100%	100%	100%
Travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers	100%	100%	100%
Travaux d'exploitation sur réseaux	100%	100%	100%
Travaux entretien maintenance GER du site Aquapole	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition véhicules, engins techniques diesel	100%	100%	100%
Dépenses relatives au matériel d'exploitation	100%	100%	100%
Déconnexion des eaux pluviales	100%	100%	100%

- **Axe Atténuation** : les dépenses d'amélioration, de renouvellement ou de renforcement du réseau, permettant d'éviter des GES sont classées « Plutôt défavorables », ainsi que les dépenses de nouveau patrimoine permettant de réduire les volumes d'assainissement.

- **Axe Biodiversité** : les dépenses sont classées « neutres » car elles ne génèrent pas une artificialisation supplémentaire. Les dépenses liées aux opérations de déconnexion des eaux pluviales sont classées « Favorables ».

- **Axe Adaptation** : les dépenses contribuant à améliorer la résilience et à assurer la continuité du service public en cas d'aléas climatiques sont classées « favorables ». De même que les opérations de déconnexion des eaux pluviales.

2.7 GEMAPI



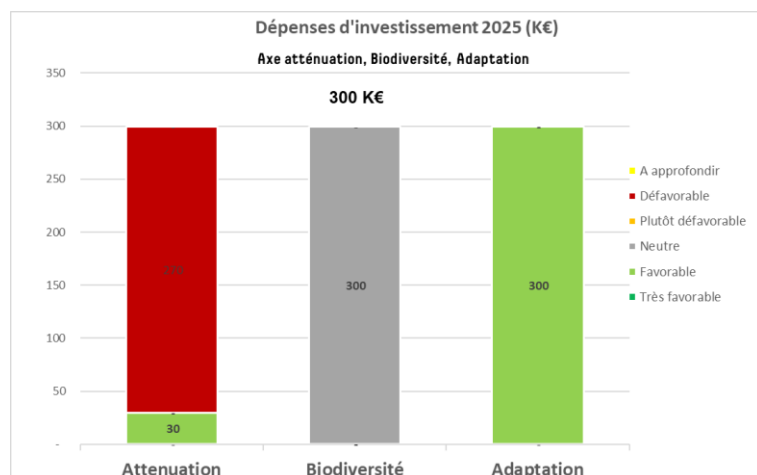
INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux :			
Travaux pour la prévention des inondations (PI)	100%	20% 80%	100%
Travaux gestion des milieux aquatiques (GEMA)	100%	100%	100%
Travaux dans les réserves naturelles régionales (RNR)	100%	100%	100%
Travaux de restauration écologique des milieux, travaux de renaturation	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Subvention versée au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)	80% 20%	11% 89%	100%
Application informatique	100%	100%	100%

-Axe Atténuation : les dépenses pour la prévention des inondations (PI) sont classées « défavorables ».

Les dépenses, pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et des réserves naturelles sont classées « Très favorables ».

La part de la subvention versée au SYMBHI pour la prévention des inondations (PI) est classée « Défavorable » à hauteur de 20%. La part de la subvention versée au SYMBHI pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) est classée « Très favorable » à hauteur de 80%.

2.8 GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)



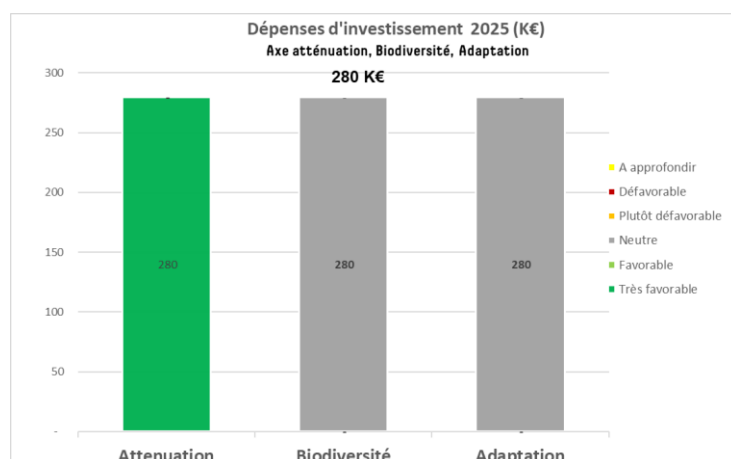
INVESTISSEMENT - ANNEE 2025	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Dépenses de déploiement des réseaux numériques : réalisation d'extensions des infrastructures métropolitaines et aménagements nouveaux équipements	10% 90%	100%	100%

- Axe Atténuation : les dépenses contribuant au développement du haut débit sont classées « favorables », car elles permettent de réduire les GES, d'allonger la durée de vie du réseau, favoriser le télétravail, réduire les déplacements.

- Axe Biodiversité : les dépenses sont classées « neutres » car elles ne génèrent pas une artificialisation supplémentaire.

- Axe Adaptation : les dépenses contribuant à améliorer la résilience et à assurer la continuité du service public en cas d'aléas climatiques sont classées « favorables ».

2.9 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES



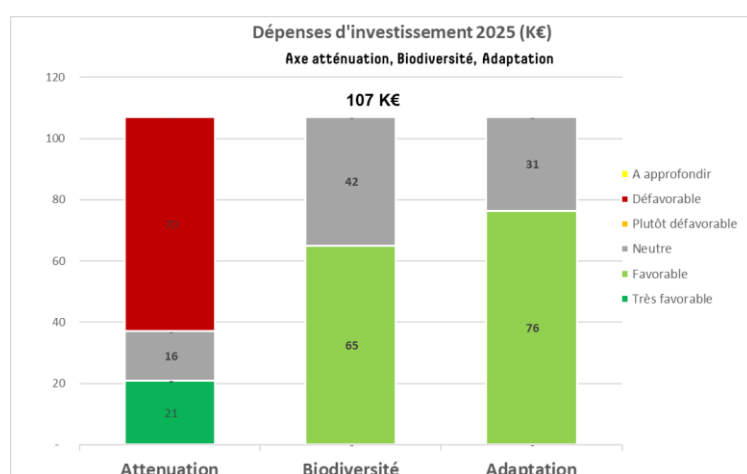
INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments Métropolitains
(centre de tri Athanor, centre technique, site captage Eau Rochefort...)

Atténuation	Biodiversité	Adaptation
100%	100%	100%

- **Axe Atténuation** : les dépenses liées aux énergies renouvelables sont classées « favorables ».
- **Axe Biodiversité** : les dépenses sont classées « neutres » car elles ne génèrent pas une artificialisation supplémentaire.
- **Axe Adaptation** : les dépenses sont classées « neutres » car elles n'ont pas d'impact.

2.10 SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT DU BOIS FRANÇAIS (SABF)



INVESTISSEMENT - ANNEE 2025

	Atténuation	Biodiversité	Adaptation
Travaux :			
Travaux de réhabilitation électrique	100%	100%	100%
Travaux d'agencement de la base de loisirs et du restaurant	100%	100%	100%
Autres dépenses :			
Acquisition de matériel	100%	100%	100%
Etude pour connexion des étangs et recherche de réhaussement du niveau des eaux	100%	100%	100%

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France

